

PACTE TERRITORIAL

D'INSERTION

2022-2027

Deux-Sèvres



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



Table des matières

EDITORIAL.....	3
Les engagements des partenaires du PTI.....	4
Introduction.....	5
Un contexte très évolutif.....	5
L'enjeu de la gouvernance est central car il est l'objet même du PTI.....	6
Le PTI 2022-2027 : un contrat d'engagement réciproque des partenaires....	6
Première partie. Les nouveaux défis de l'insertion.....	8
1. Un contexte socio-économique qui rebat les cartes de la politique d'insertion.....	8
2. Une conception partagée de l'insertion : un glossaire commun entre partenaires dans les Deux-Sèvres.....	10
3. Le bilan du PTI 2014-2020.....	13
Deuxième partie. Les orientations stratégiques partagées.....	14
1. Renforcer l'accompagnement et garantir les « parcours sans couture » vers l'emploi et la qualification.....	14
Optimiser les entrées dans les parcours.....	14
Travailler les « premières marches » vers l'emploi et la qualification.....	14
Clarifier la notion de référent unique et faciliter l'échange d'information entre référents et institutions	14
Renforcer la place des usagers dans la construction et la mise en œuvre de leur parcours.....	15
Faciliter les réorientations.....	15
Diversifier les formes d'accès à l'emploi et à l'activité.....	15
2. Optimiser les ressources mobilisables sur les territoires.....	16
Faciliter l'accès à la formation des publics peu qualifiés.....	16
Adapter l'offre d'accompagnement en articulant davantage les dispositifs existants.....	16
Renforcer les parcours IAE et sécuriser les parcours pour faciliter et pérenniser l'accès à l'emploi « classique ».....	16
Poursuivre le développement des clauses sociales dans le cadre des marchés publics.....	17
Faciliter l'accès aux offres existantes via un portail insertion.....	17
3. Développer les appuis auprès des personnes afin de surmonter les obstacles à l'insertion.....	17
Développer les appuis dans le domaine de la santé.....	17
Faciliter l'acquisition des usages du numérique.....	18
Développer les modalités et possibilités de gardes d'enfants.....	19
Conforter les actions relatives à la mobilité des publics.....	19
Faire le lien entre les politiques d'insertion et les politiques relatives au logement.....	20
Diversifier les supports de mobilisation des publics.....	20
4. Favoriser l'accès à l'emploi.....	21
Accompagner les personnes vers et dans l'emploi.....	21

Travailler avec les entreprises dans une perspective d'inclusion des publics.....	22
Dans les filières en tension, mettre en place une ingénierie pour rendre les métiers plus attractifs.....	22
Développer les liens avec le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).....	22
Troisième partie. La gouvernance et l'animation partenariale.....	23
1. Articuler les échelles départementales et territoriales.....	23
Articuler les démarches au plan départemental dans une instance SPIE/PTI/SPE.....	23
Renforcer les liens avec les EPCI.....	24
2. Renforcer l'animation partenariale.....	24
Le rôle clé du poste de l'animateur PTI à l'échelle départementale.....	24
Développer un format de communication fluide, régulier.....	24
3. Impliquer les usagers.....	25
Créer des instances usagers.....	25
Développer des outils de communication sur l'offre d'insertion.....	25
Annexe 1. Feuilles de routes annualisées.....	26
Annexe 2. Évaluation du précédent PTI.....	27
1. Les travaux réalisés.....	27
Rappel des objectifs et de la méthode.....	27
Les entretiens réalisés.....	28
2. Les besoins des publics et des territoires.....	31
2.1. Un territoire dynamique.....	31
2.2. Des allocataires en proie à des difficultés d'ordre social.....	33
3. L'évaluation du précédent PTI.....	39
L'accompagnement vers l'emploi durable.....	39
La prise en compte des besoins sociaux des personnes.....	44
L'animation du réseau d'acteurs.....	46

EDITORIAL

Le Pacte Territorial pour l'Insertion 2022 – 2027 est un document stratégique, essentiel au plein exercice de la compétence du Département en matière d'insertion sociale et professionnelle.

Fruit d'un travail entre les acteurs de l'insertion, de la formation et de l'emploi, il associe également les bénéficiaires. Invités à s'exprimer dans des groupes d'utilisateurs, ces derniers ont participé à construire un pacte au plus près de leurs besoins et de leurs attentes.

Car, si notre territoire bénéficie d'une vraie dynamique économique affichant le taux de chômage le plus bas de Nouvelle-Aquitaine, il demeure au cœur de nos missions de solidarité d'accompagner sur le chemin du retour à l'emploi les quelque 25 000 demandeurs d'emploi et près de 6 000 bénéficiaires du RSA.

Les publics accompagnés sont aujourd'hui confrontés à des difficultés multiples : exclusion, santé, logement, qualification, mobilité, garde d'enfants... Ces freins doivent être levés pour leur permettre de renouer avec la vie socio-professionnelle. Un travail d'innovation et d'expérimentation est nécessaire pour aider ces publics à gravir les premières marches et faire émerger des parcours d'accompagnement fluides et sans rupture.

Grâce à ce Pacte territorial pour l'insertion, c'est bien l'individu sous toutes les facettes de sa vie qui sera épaulé pour trouver sa juste place dans notre société. Entreprises, acteurs de la santé, professionnels de la garde d'enfants, organismes de formation... Toutes les ressources du territoire mobilisables seront sollicitées pour travailler ensemble à l'insertion de ces publics fragiles. Telle est l'ambition de ce nouveau pacte qui vivra tout au long de ce mandat et rapprochera ces publics de l'emploi et de la vie sociale.

Merci à l'ensemble des partenaires qui se sont mobilisés aux différentes étapes d'élaboration de ce Pacte et qui participeront demain à sa mise en œuvre et à sa réussite.

Coralie DENOUES
Présidente du Conseil départemental
des Deux-Sèvres
& Olivier Poiraud
Vice-président du Conseil départemental en charge de l'insertion sociale et professionnelle

Les engagements des partenaires du PTI

L'engagement du Conseil départemental	L'engagement de l'Etat
L'engagement de l'ARS	L'engagement de Pôle emploi
L'engagement de la Caf	L'engagement de la Région
L'engagement de la MSA	L'engagement du MEDEF79
L'engagement de la CPME	L'engagement de l'U2P
L'engagement de la Communauté d'Agglomération Niortaise	L'engagement de la Maison de l'emploi et des entreprises et de la Mission locale de Parthenay et de Gâtine
L'engagement de la Mission locale Sud-Deux-Sèvres	L'engagement de la Maison de l'emploi et de la Mission locale du Bocage Bressuirais
L'engagement de la Maison de l'emploi et de la formation et de la Mission locale du Pays Thouarsais	L'engagement du CBE Niortais et Haut Val de Sèvre
L'engagement du CBE Mellois	

Introduction

Un contexte très évolutif

Les politiques d'insertion s'inscrivent aujourd'hui dans un contexte socio-économique particulièrement changeant. Les conséquences de la crise sanitaire sur le tissu économique et sur les populations fragiles supposent des adaptations fortes et réactives des politiques publiques. La politique d'insertion présente ainsi plusieurs caractéristiques fortes.

- **Une politique qui s'inscrit au croisement de nombreuses politiques publiques.** Elle constitue un maillon important de la stratégie de lutte contre la pauvreté déployée par l'État, et qui se décline dans le département des Deux-Sèvres par une contractualisation sur des objectifs ambitieux au profit des populations les plus fragiles. Elle fait écho aux multiples dispositifs mis en œuvre dans le cadre du Programme d'Investissement dans les Compétences au plan national et par la construction du Programme Régional d'investissement dans les compétences déployé par la Région Nouvelle Aquitaine. La politique d'insertion est enfin au cœur des réflexions menées dans le cadre du futur Service Public de l'Insertion et de l'Emploi par le Département, Pôle emploi et ses partenaires.
- **Une politique dont le chef de file est le Département, mais pour être efficace il ne peut agir seul.** Pour rappel, la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques désigne le Département comme « chef de file » dans la définition, la mise en œuvre et la coordination des politiques d'insertion.

« Pour la mise en œuvre du programme départemental d'insertion, le Département conclut avec les parties intéressées un pacte territorial pour l'insertion »¹

L'enjeu du PTI est de mobiliser l'ensemble des partenaires et d'organiser la convergence de leurs actions. Il s'articule étroitement avec le Programme Départemental d'Insertion (PDI) que le Département a d'ores et déjà formalisé en 2020.

« Le pacte peut associer au Département, notamment, l'Etat, les organismes concourant au service public de l'emploi, les maisons de l'emploi ou, à défaut, les personnes morales gestionnaires des plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi, les organismes compétents en matière d'insertion sociale, les organismes mentionnés à l'article L. 262-16 du présent code, les organisations syndicales représentatives à l'échelon national, les organismes consulaires intéressés et les collectivités territoriales intéressées, en particulier la Région, et leurs groupements, ainsi que les associations de lutte contre l'exclusion. »

« Il définit notamment les modalités de coordination des actions entreprises par les parties pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du revenu de solidarité active »²

1 LOI n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion

2 LOI n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion

L'enjeu de la gouvernance est central car il est l'objet même du PTI

La politique d'insertion est par essence une politique partenariale. Elle conjugue des compétences complémentaires. Travailler sur l'insertion des publics rencontrant des difficultés suppose de prendre en compte plusieurs leviers : l'accès aux droits, compétence partagée de multiples institutions et notamment ceux des services sociaux des Départements, des communes et de leurs CCAS, de la CAF, du secteur associatif... Cela suppose également de considérer les multiples obstacles ou difficultés qui peuvent entraver l'insertion, comme les problématiques de mobilité, de santé, d'accès au logement, de maîtrise de savoirs de base dont le numérique. La question de l'accessibilité des services est ainsi aujourd'hui une question centrale. S'ajoutent également les problématiques de qualification que rencontrent de nombreux publics et qui viennent complexifier la réponse aux besoins de recrutement des entreprises. Sur cette question, la compétence de la Région est indispensable pour activer le levier formation. Celle de Pôle emploi pour accompagner les personnes en mobilisant les outils nécessaires et notamment ceux relevant de l'insertion par l'activité économique est indispensable. L'insertion visant l'accès à l'emploi, la contribution active des entreprises et de leurs représentants s'avère également indispensable.

La politique de l'insertion doit articuler différents outils, dispositifs et mesures. Leur nombre, leur diversité, la multiplicité des initiatives, des financeurs et porteurs supposent plus que jamais un dialogue structuré et régulier des différents partenaires. La politique publique peut ainsi compter sur le pacte de l'Insertion par l'Activité Économique qui prévoit un accroissement très significatif des places existantes. Notons également les réponses aux nombreux appels à projets nationaux et régionaux comme celui relatif aux « jeunes invisibles », mais également le PIC réfugiés, ou encore les projets éligibles dans le cadre de l'appel à projets 100% inclusion ou encore les dispositifs mobilisés dans le cadre du plan « Un Jeune Une Solution ». A cela s'ajoutent de nombreux dispositifs d'accompagnement avec la montée en charge de la Garantie Jeunes déployée par les Missions Locales, l'Accompagnement Intensif des Jeunes assuré par Pôle emploi et bien entendu le développement pour les publics adultes de l'Accompagnement Global par Pôle emploi et le Département. L'offre de services existante pour les publics fragiles est également renforcée pour les personnes en situation de handicap avec le rapprochement opérationnel intervenu entre Pôle emploi et le spécialiste de l'insertion professionnelle pour ces personnes qu'est Cap Emploi.

La politique d'insertion doit s'ancrer dans les territoires. La loi du 1^{er} décembre 2008 précise que « le pacte pour l'insertion peut faire l'objet de déclinaisons locales dont le président du conseil général détermine le nombre et le ressort ». La diversité des territoires du département des Deux-Sèvres, l'hétérogénéité du tissu économique, la richesse des initiatives que peuvent prendre les acteurs locaux et notamment les EPCI qui disposent du levier du développement économique, plaident pour un fort ancrage territorial des politiques d'insertion. Elles doivent permettre de fédérer les partenaires. Les réseaux locaux d'acteurs seront ainsi à même de mobiliser les ressources et les outils répondant aux besoins des populations et des territoires.

Le PTI 2022-2027 : un contrat d'engagement réciproque des partenaires

Ce pacte Territorial d'Insertion a été conçu de manière partenariale. En 2021, les partenaires se sont réunis à plusieurs reprises sur chacun des territoires puis au plan départemental. Après avoir fait le bilan du précédent pacte, travaillé sur l'identification des besoins prioritaires des populations, les partenaires ont formalisé les grandes orientations pour les années à venir. Ce document présente les ambitions partagées des partenaires.

- Un PTI qui engage les partenaires, qui décrit leurs droits et leurs devoirs. Le PTI est à l'image du contrat sur lequel s'engage les allocataires du rSa. **Il s'agit d'un Contrat d'Engagements Réciproques entre partenaires institutionnels.**
- **Le Pacte territorial d'insertion (PTI) est un document cadre.** Il permet aux partenaires de partager des principes de coopération et de prioriser leur action. Le PTI est conçu comme étant le document socle de la politique d'insertion défini par le département et ses partenaires. Il est articulé avec le programme départemental d'insertion (PDI) qui détermine les moyens et les actions propres à

la collectivité départementale et il alimente la démarche d'élaboration du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi.

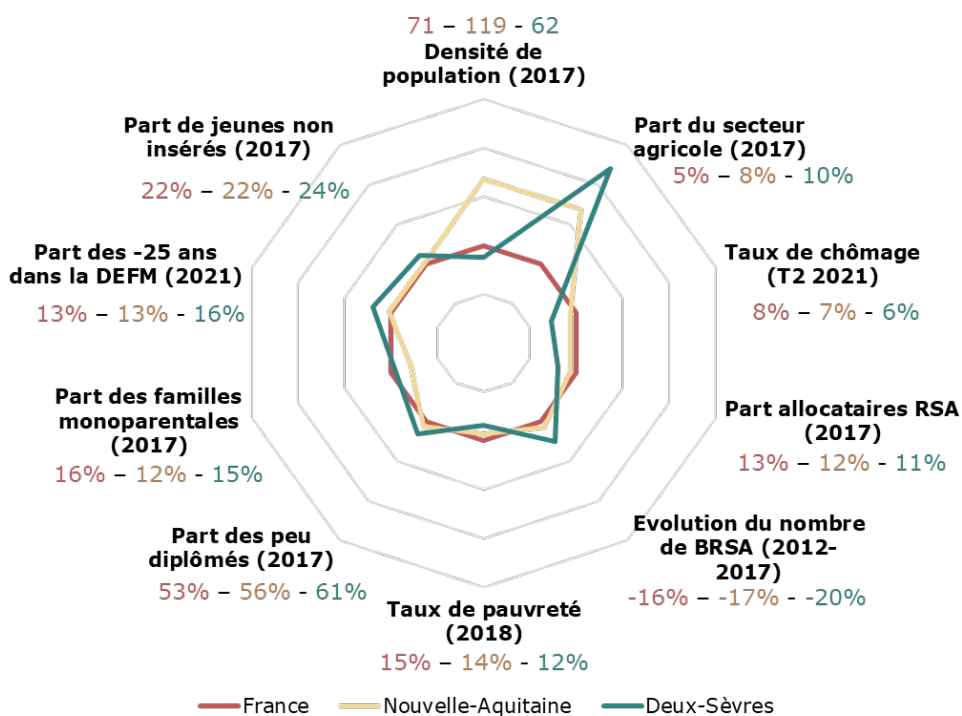
- **Le Pacte Territorial d'Insertion doit être évolutif et adaptable.** En fonction de la situation socio-économique, des besoins des populations il doit ajuster ses actions et les réponses. Dans cette perspective le PTI sera complété tous les ans **d'une feuille de route** précisant ses objectifs opérationnels. Le PTI devra également prendre en compte la diversité des territoires. Il devra ainsi se décliner sur chacun des territoires du département à l'échelle des EPCI en prenant compte des besoins spécifiques des bassins de vie et d'emploi.

Première partie. Les nouveaux défis de l'insertion

1. Un contexte socio-économique qui rebat les cartes de la politique d'insertion

Le visage socio-économique du département a fortement évolué ces dernières années. Après la crise sanitaire et ses conséquences sur le plan économique et social avec une montée significative du chômage et du nombre d'allocataires du rSa, la situation s'est rapidement améliorée. Sur une longue période, le département des Deux-Sèvres fait partie, comparativement à d'autres départements, des **territoires dynamiques**. Son taux de chômage est, hors période exceptionnelle comme celle de de la crise sanitaire, relativement faible (5,5% contre 7,8% au niveau national). Il connaît d'ailleurs **une pauvreté relativement modérée** (un taux de pauvreté à 12% contre 15% au niveau national). Cependant **les jeunes semblent plus en proie aux difficultés** : près d'un jeune sur 4 n'est pas inséré et 16% des demandeurs d'emploi ont moins de 25 ans (contre 13% en France).

Principaux indicateurs de contexte

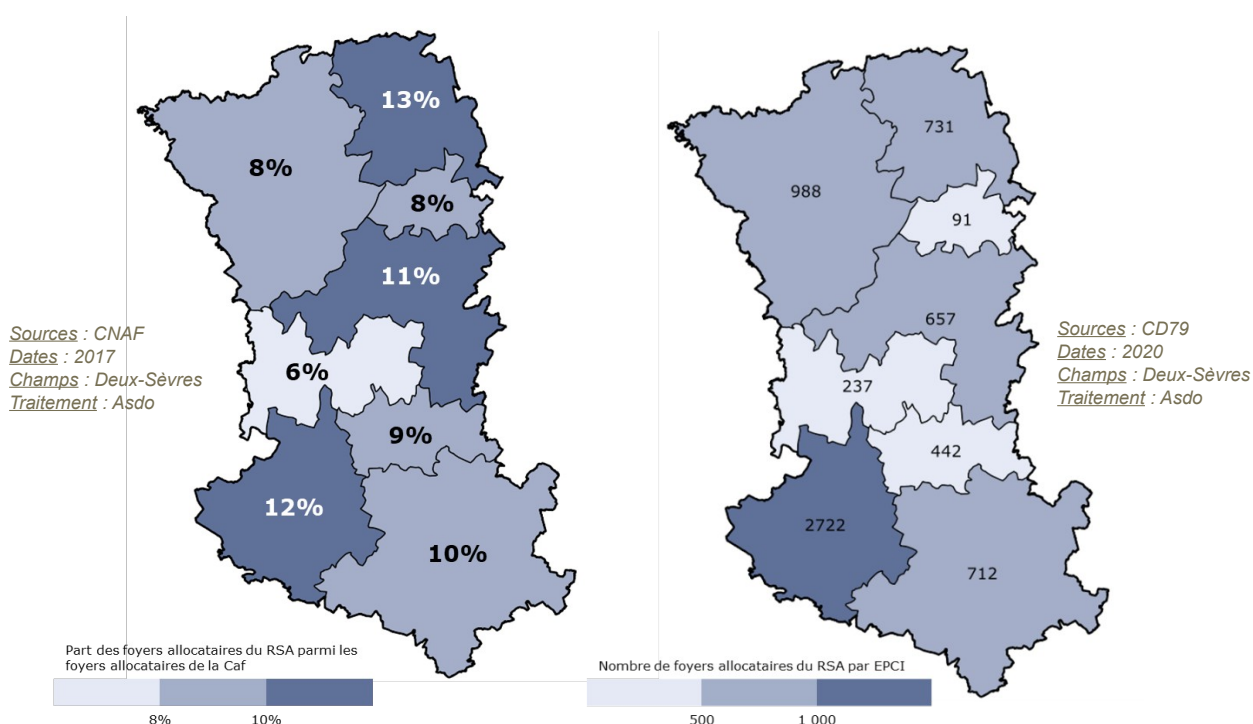


Sources : Insee, Drees, Dares, Caf
 Dates : 2017 -2018 – 2020 - 2021
 Champs : Deux-Sèvres – NA - France
 Traitement : Asdo

Le taux d'allocataires du RSA est relativement faible comparativement à la moyenne nationale (11% contre 13%¹³). En revanche, la situation est inégale selon les territoires avec de fortes proportions d'allocataires dans le Niortais, le Parthenay-Gâtine et le Thouarsais.

1 Part des allocataires RSA parmi les allocataires Caf en 2017. Source : CNAF.

Cartographie des allocataires du RSA dans les Deux-Sèvres



Cette situation des publics et la dynamique économique et de l'emploi que connaît le département, créent une situation singulière du point de vue de la politique d'insertion. Si le taux d'allocataires du RSA est relativement bas par rapport à la moyenne nationale, le département des Deux-Sèvres compte néanmoins 6 580 foyers allocataires. Ce chiffre peut paraître élevé au regard des problématiques de recrutement des entreprises, qui peinent à pourvoir les postes proposés.

Cette nouvelle configuration dessine un enjeu particulier pour l'accompagnement des publics. Dans une situation de quasi-plein emploi sur certains territoires, les publics qui peinent à s'insérer sont ceux qui sont le plus fragiles. Les publics les plus proches de l'emploi ont trouvé une place sur le marché du travail. Ceux qui restent au bord de la route doivent surmonter plusieurs difficultés souvent cumulatives. Ces difficultés relèvent de problématiques de qualification (inadaptation, voire absence de qualifications par rapport aux besoins exprimés par les entreprises), de maîtrise de savoirs de base (problématiques linguistiques notamment, mais également problèmes de maîtrise des outils et des usages du numérique), de problématiques de posture ou de compétences psychosociales. Ces difficultés relèvent également de difficultés sociales au sens large : problèmes d'accès aux droits, à la santé (notamment sur le plan de la santé psychique et mentale), difficultés liées à la mobilité également, ou encore à la garde d'enfants.

Cette nouvelle équation pour l'insertion pose de nouveaux enjeux :

- La poursuite de l'ouverture des politiques d'insertion à l'ensemble des publics fragiles.** Le précédent PTI avait déjà été novateur sur le sujet puisqu'il avait déjà mentionné son ouverture aux publics jeunes notamment. Aujourd'hui dans le cadre notamment du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi, cet effort d'ouverture de la politique d'insertion et du décloisonnement des politiques publiques est plus que jamais d'actualité. **Il s'agit de se centrer sur les besoins des publics et non leur statut**, d'étayer des parcours en évitant les ruptures liées pour partie aux changements de statut, mais également d'ouvrir les actions pour mixer les publics, optimiser la mise en œuvre des actions et combattre toute stigmatisation des publics.
- La nécessaire prise en compte des problématiques sociales des publics.** Les parcours d'insertion ne peuvent pas relever uniquement d'une approche visant l'insertion professionnelle à court terme. Une partie significative du public aujourd'hui n'est pas prêt immédiatement pour l'emploi. La politique d'insertion doit pouvoir mobiliser des outils, des approches pour surmonter les difficultés de ces publics. **L'approche sociale doit être conjuguée avec l'approche professionnelle.**

- **La construction de parcours d'insertion adaptés et progressifs.** L'offre d'insertion existante est relativement riche et outillée. Des réponses existent dans de nombreux domaines pour résoudre les difficultés que rencontrent les publics (à l'exception sans doute notable des problématiques de santé mentale) mais l'enjeu consiste à amener progressivement les publics vers ces offres d'insertion. **C'est tout l'enjeu des « premières marches »** (« amorces de parcours » aux parcours de l'Insertion par l'Activité Économique) **que doit construire le PTI** pour que les publics puissent accéder aux dispositifs de qualification de la Région ou encore vers des formes d'accompagnements adaptés.
- **L'accompagnement des entreprises afin d'améliorer leur « employabilité ».** Dans le contexte socio-économique actuelle et les difficultés de recrutement que rencontrent de nombreuses entreprises, l'accompagnement de celles-ci dans leur politique de gestion des ressources humaines est indispensable. Il s'agit de travailler sur l'amélioration des conditions d'emploi pour faciliter l'inclusion des publics, d'améliorer la gestion des compétences en facilitant le recrutement et l'intégration de personnes avec de faibles niveaux de qualification, de mettre en place des parcours sécurisés d'accès à l'emploi intégrant des séquences de formation. L'implication des représentants des entreprises dans le comité de pilotage du PTI facilitera la mise en place d'actions volontaristes sur ce thème.
- **La lisibilité et l'accessibilité des offres existantes.** Il ne s'agit pas de multiplier les offres mais d'utiliser au mieux les offres existantes et souvent insuffisamment mobilisées. L'enjeu de ce point de vue est pluriel pour le PTI. **Il s'agit de rendre lisible ces offres** tant auprès des publics que des professionnels mais également **les rendre accessibles**, en facilitant l'usage des outils numériques, la mobilité et l'accès aux droits, et surtout de **les articuler**, pour les porter à connaissance et les mettre en cohérence dans le parcours des personnes.
- **Une forte coopération inter-institutionnelle** et davantage de transversalité au sein du département. La politique d'insertion et d'inclusion est l'affaire de tous. Le décloisonnement des institutions et du pilotage des politiques publiques, comme cela a été déjà largement amorcé ces dernières années, doit encore être renforcé. Au sein de la collectivité départementale, la transversalité doit être recherchée. Il s'agit de mobiliser l'ensemble des directions, services susceptibles de contribuer à l'insertion et notamment les directions de la culture, du sport mais également les services de la protection de l'enfance, la direction de l'autonomie...

2. Une conception partagée de l'insertion : un glossaire commun entre partenaires dans les Deux-Sèvres

Un des axes du précédent Pacte Territorial d'Insertion était de partager une conception commune de l'insertion. La démarche relative à la mise en place d'un Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) montre tout l'intérêt de **constituer une culture commune entre partenaires**. Conjuguer l'insertion sociale et professionnelle, construire des parcours, partager des informations, accompagner... Autant de notions qui méritent d'être partagées entre partenaires. Le glossaire ci-dessous traduit en mots la volonté politique des partenaires. Il permet d'éclaircir certains « concepts » ou « mots valises » et d'en partager le sens entre acteurs. Ce glossaire à vocation à être enrichi et actualisé. En l'état, il précise les engagements des partenaires.

- **Accès aux droits** : C'est la base de la politique d'insertion pour initier un parcours d'insertion. Chaque personne peut bénéficier gratuitement d'une information sur ses droits et devoirs et être en mesure de les faire valoir. Les partenaires et institutions concernés s'engagent à lutter contre le non-recours. Dans cette perspective, ils interviennent en proximité sur les territoires et développent des actions « d'aller vers ».
- **Accompagnement vers et dans l'emploi** : L'accompagnement est un processus qui s'inscrit dans la durée. Il a un objectif, l'emploi. Cet horizon possible pour tous suppose des étayages adaptés à la situation de chaque personne. L'accompagnement doit être continu tout au long du parcours menant vers l'emploi mais il doit, lorsque nécessaire, pouvoir se prolonger en situation d'emploi afin d'éviter les ruptures prématurées qui peuvent intervenir lors des premiers mois d'intégration en situation de travail. Cet accompagnement consiste à apporter les réponses les plus adaptées et complètes possibles aux personnes dans la mise en œuvre de leur parcours d'insertion, en garantissant l'égal traitement mais aussi le droit à un accompagnement personnalisé. Cet accompagnement est mis en œuvre par un référent clairement identifié tout au long du parcours. L'accompagnement délivré agit tant sur la sphère sociale que professionnelle. La place de la personne est centrale dans la définition et

la mise en œuvre de son accompagnement. Les signataires s'engagent à développer « la capacité à agir » des personnes.

- **Animation de la politique d'insertion** : Elle est indispensable pour faire vivre le PTI au quotidien et sur les territoires. Le PTI ne doit pas être qu'un document. L'animation met du lien entre les partenaires et constitue le fil rouge du PTI. L'animation repose en partie sur des postes dédiés mais suppose l'implication de tous les partenaires du PTI.
- **Diagnostic partagé** : C'est une des étapes indispensables à la construction de parcours fluides et sans couture. Il consiste à faire un bilan des atouts et des difficultés d'une personne au regard de son insertion sociale et professionnelle. Le diagnostic doit être partagé et reposer sur une trame commune pour assurer la continuité des parcours et faciliter l'échange d'information. Il fait l'objet d'un « secret professionnel partagé » par l'ensemble des professionnels et doit être réactualisé tout au long du parcours.
- **Emploi** : L'accès, le retour et le maintien à l'emploi sont les objectifs de la politique d'insertion dans les Deux-Sèvres. Ils reposent sur une conviction forte. Seul l'emploi permet de sortir durablement de la pauvreté et de la précarité sociale et économique. Moyen et finalité de la politique d'insertion, l'insertion par l'emploi signifie que l'accès à l'emploi est possible pour tous. Il est gage d'une politique d'insertion réussie. Il se poursuit dans l'emploi, pour sécuriser les parcours.
- **Expérimentation** : Les partenaires du PTI s'engagent à faciliter le développement d'expérimentations. Celles-ci sont un gage d'innovation. Elles permettent de tester de nouvelles solutions, d'ajuster des dispositifs. L'expérimentation consiste à pouvoir déroger aux normes habituelles et générales pour mettre en œuvre, à petite échelle, un dispositif innovant. Les expérimentations doivent permettre d'optimiser le déploiement de dispositifs à plus grande échelle.
- **Formation** : Il s'agit d'un levier très important de la politique d'insertion. Compte tenu du contexte, des difficultés de recrutement des entreprises et du profil des publics en insertion, la question de l'adéquation des compétences entre les attentes des entreprises et le profil des publics est centrale. Dans le cadre du PTI, les partenaires s'engagent à faciliter l'accès à la formation en mobilisant et articulant les différents outils de droit commun existant et notamment les outils de la Région et de Pôle emploi.
- **Insertion** : Proposer un accompagnement adapté aux besoins de chacun, qui prenne en compte l'individu dans sa globalité au niveau social et au niveau professionnel. L'insertion est un processus qui se déroule sur un temps plus ou moins long en fonction de la situation des personnes. L'insertion est ainsi « sur-mesure » et relève d'approches très personnalisées.
- **Offre d'insertion** : Elle intègre l'ensemble des actions et dispositifs proposés par les partenaires de la politique d'insertion pour accompagner les personnes dans leur parcours. Cette offre doit permettre de couvrir les besoins des personnes et des territoires, tout en optimisant les moyens et les ressources publiques. Il s'agit donc de privilégier l'offre de droit commun et la complémentarité des différentes mesures. Des offres spécifiques peuvent être conçues pour pallier d'éventuelles lacunes pour éviter des effets de « concurrence » entre dispositifs.
- **Orientation** : L'orientation des publics doit intervenir rapidement pour enclencher de manière réactive les parcours. Elle intervient au démarrage du parcours mais également lors des différentes étapes de parcours afin d'accompagner au mieux les personnes.
- **Parcours sans coutures** : Les parcours des personnes ne sont ni linéaires (l'ordre des étapes peut différer) ni systématiques (pas d'étapes prédéfinies obligatoires). Le passage entre différentes étapes doit être fluide pour éviter les ruptures de parcours, les temps d'attentes. Les partenaires s'engagent à sécuriser les parcours en facilitant l'échange d'informations entre référents et en facilitant l'accès aux différentes prestations appuis intervenant en étayage de parcours.
- **Publics du PTI** : Personnes qui partagent des besoins en commun au-delà d'un statut. Les publics du PTI constituent l'ensemble des personnes qui ont besoin d'appuis dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle. Le public cible du PTI est bien entendu constitué des publics allocataires du rSa. Mais au-delà le PTI s'adresse à l'ensemble des publics dont la situation suppose des appuis et des accompagnements permettant d'étayer leur retour à l'emploi. Il peut donc s'agir de publics jeunes, de publics chômeurs de longue durée, du public en situation de handicap.
- **Référent** : Interlocuteur privilégié de la personne accompagnée, garant du parcours d'insertion. Il s'appuie sur un réseau de partenaires spécialisés et coordonne leurs interventions. Il veille à la

cohérence et à la valorisation des acquis de ce parcours. Les référents uniques sont clairement identifiés et désignés et relèvent de plusieurs institutions signataires du PTI.

- **Territoires** : Le PTI s’ancre et se décline sur les territoires du département. Ces territoires sont ceux des EPCI ou de leur regroupement. A l’échelle territoriale les réseaux d’acteurs travaillent ensemble et déterminent une feuille de route partagée sur l’insertion pour optimiser l’offre d’insertion existante.

3. Le bilan du PTI 2014-2020

Le bilan du précédent PTI (présenté en annexes dans sa version détaillée), laisse apparaître en creux des axes d'amélioration pour le nouveau Pacte Territorial d'insertion. Le précédent pacte était organisé autour de trois orientations majeures : l'accompagnement durable des publics vers l'emploi, la prise en compte des besoins sociaux des personnes et l'animation des réseaux des acteurs de l'insertion.

L'accompagnement durable des publics vers l'emploi est relativement efficace si l'on en croit une série d'indicateurs relatifs à la « chaîne d'insertion ». Le taux d'orientation des publics après l'ouverture des droits, par exemple, est particulièrement élevé. Les délais pour mettre en œuvre l'accompagnement sont certes perfectibles mais globalement assez satisfaisants. Notons également que le taux de contractualisation pour les allocataires du rSa est plus élevé qu'en moyenne nationale. Par ailleurs, même si une fraction importante du public bénéficie d'une orientation dite « sociale », les dispositifs d'accompagnement déployés (notamment l'accompagnement global développé conjointement entre Pôle emploi et le Département et la prestation d'accompagnement ASPIR¹) donnent des résultats intéressants en termes de parcours et d'accès à l'emploi. Les outils mobilisés dans le cadre des parcours et notamment les outils relevant de l'insertion par l'activité économique sont relativement riches et diversifiés dans le département, même si des inégalités territoriales persistent. Les axes de progrès pour cette orientation consistent à **accélérer les parcours en amont** afin que les publics soient accompagnés au plus tôt. Il est nécessaire également de bien **optimiser l'articulation des dispositifs d'accompagnement** et notamment l'accompagnement global et l'accompagnement existant dans le cadre de la prestation ASPIR. Cette optimisation devrait permettre de bien utiliser les moyens existants.

Au-delà de la question de l'accompagnement durable des publics vers l'emploi, le précédent PTI s'était donné pour objectif de **mieux prendre en compte les besoins sociaux des personnes**. Il s'agissait de travailler sur la levée des freins concernant la mobilité, l'accès aux droits, à la santé, l'accès à la qualification. Sur ce plan, de multiples actions ont été mises en place notamment sur le plan de l'accès à la mobilité. Cependant compte tenu du profil des publics, de leurs besoins, cet axe semble prioritaire pour l'avenir. Il s'agit de **faciliter l'accès des publics aux offres existantes en travaillant mieux les « premières marches d'insertion »**. Les questions de maîtrise de la langue, des usages du numérique mais aussi les problématiques d'accès aux soins, de maîtrise des savoirs de base, sont centrales pour des publics cumulant les difficultés. L'accès aux offres existantes en matière de qualification, d'emplois reste conditionné par l'aide à la résolution des problématiques de mobilité, de gardes d'enfants. Pour l'avenir, le **renforcement de ce type d'action est essentiel**.

L'animation des réseaux des acteurs de l'insertion constituait une ambition forte du précédent PTI. De ce point de vue le bilan est contrasté. Sur un plan opérationnel et sur les territoires les partenaires de l'insertion travaillent ensemble. En revanche, le Pacte Territorial d'Insertion est peu incarné que cela soit au plan de la gouvernance départementale ou territoriale. Le PTI est resté un document, une démarche formelle qui a peu guidé les acteurs de terrain. Le défaut d'animation au plan départemental, faute notamment d'effectif dédié, n'a pas facilité la dynamique institutionnelle et le lien avec les territoires. Ceux-ci, d'ailleurs, manquent d'une feuille de route partagée et pilotée. C'est sans doute le double défi du prochain PTI : **d'avantage animer au plan départemental et faire vivre au quotidien la dynamique d'insertion au plus près des territoires**.

¹ Accompagnement social et professionnel individuel renforcé

Deuxième partie. Les orientations stratégiques partagées

1. Renforcer l'accompagnement et garantir les « parcours sans couture » vers l'emploi et la qualification

Optimiser les entrées dans les parcours

Les partenaires de l'insertion ont d'ores et déjà commencé à travailler sur cette question qui est centrale pour les publics. Il s'agit non seulement de ne pas perdre de temps pour orienter les publics mais surtout de mettre en place des orientations adaptées pour les personnes car la pertinence des orientations est primordiale. Dans cette optique, les partenaires se sont donnés comme axe de travail de leur démarche SPIE, la mise en place d'un diagnostic socioprofessionnel partagé. Au-delà du partage d'un outil commun il s'agit également de travailler en confiance entre partenaires et de dialoguer régulièrement sur les objectifs et les dispositifs des uns et des autres. Les différents dispositifs doivent pouvoir être lus dans une perspective de complémentarité et non de concurrence.

Travailler les « premières marches » vers l'emploi et la qualification

Les partenaires du PTI prennent acte de l'existence d'une offre d'insertion relativement fournie et diversifiée. Même si elle est perfectible selon les territoires et les thématiques (comme par exemple sur les questions de maîtrise de la langue, les questions liées au numérique, à l'accès aux soins, à la mobilité ou à la garde d'enfants...) il reste à en garantir l'accessibilité. Il ne s'agit pas mécaniquement de rapprocher une offre et une demande d'emploi, ni de proposer un catalogue d'appuis. Le défi est plus grand compte tenu des besoins des publics en insertion. Il est nécessaire :

- D'aller au-devant des publics pour les informer, parfois les mobiliser, les rassurer sur leurs capacités et les opportunités existantes. Cet « aller-vers » développé notamment dans le cadre des dispositifs d'insertion destinés aux jeunes a montré toute sa pertinence et son efficacité.
- De travailler des marches intermédiaires, des sas permettant aux publics de surmonter progressivement et à leur rythme des difficultés qui peuvent obérer leur démarche d'insertion. Il peut s'agir par exemple de publics qui ne sont pas en capacité de travailler de nombreuses heures de manière régulière et pour lesquels il peut être nécessaire de construire une reprise très progressive du travail (le bon exemple étant le dispositif *Premières Heures* développé en région parisienne pour des publics sans logement par exemple). Il peut s'agir également de s'appuyer sur les appels à projets de la Région ou sur des dispositifs précédant l'entrée en IAE, qui permettent à la personne de se remobiliser progressivement en termes de rythme et de gestes techniques. L'appui sur des sas de remobilisation et de confiance en soi peuvent être particulièrement utiles pour des publics très éloignés de l'emploi. Enfin, la mobilisation de prestations linguistiques adaptées peut également être très efficace pour un public dont un des obstacles majeurs est la non-maîtrise de la langue.
- D'accepter des parcours qui peuvent être relativement longs mais qui doivent être étayés et accompagnés de manière à prévenir toute rupture de parcours.

Clarifier la notion de référent unique et faciliter l'échange d'information entre référents et institutions

La notion de référent souffre souvent d'acceptions très différentes. Le PTI doit permettre d'identifier des référents uniques à même de garantir la continuité des parcours. Le référent unique est le fil rouge du parcours. Il n'est pas l'acteur exclusif intervenant sur le parcours, mais l'interlocuteur pivot permettant de

mailler et de suivre le parcours de la personne. Il doit ainsi être en capacité de mobiliser d'autres acteurs en charge d'une séquence de parcours, de capitaliser sur les étapes précédentes, d'anticiper les futures étapes. Le référent unique assure ainsi le passage de relais et évite les nombreux risques de ruptures susceptibles d'intervenir dans l'accompagnement de l'utilisateur.

La clarification et l'identification d'un réseau de référents unique au sein de chaque institution doit faciliter l'échange d'information entre acteurs. Les partenaires du PTI mettront à profit les outils en construction au plan national dans le cadre de la mise en œuvre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi. Il s'agira, en fonction des outils construits, d'éviter de demander aux personnes à plusieurs reprises les mêmes informations. En vertu du principe « dites-le-nous une fois » les acteurs partageront dans le cadre réglementaire approprié, les informations relatives aux parcours des personnes afin de simplifier les démarches et de les rendre plus fluides. La Région peut également contribuer à former les référents uniques pour améliorer la connaissance et l'appréhension de l'offre de formations régionale.

Renforcer la place des usagers dans la construction et la mise en œuvre de leur parcours

Les personnes en insertion doivent pouvoir être auteur et acteur de leur parcours d'insertion. Les référents uniques ont notamment pour mission de développer le « pouvoir d'agir des personnes » en leur offrant la possibilité de se positionner sur différentes offres. Les outils d'information disponibles aujourd'hui mais également le rôle d'appui conseil des référents doit permettre aux personnes de valoriser leurs compétences et leurs aptitudes. Les personnes sont très demandeuses de ces appuis personnalisés qui leur permettent d'affirmer leurs choix tout en bénéficiant d'informations et de conseils de la part de leur référent qui maîtrise bien les tenants de l'offre d'insertion.

Faciliter les réorientations

Les parcours des personnes peuvent être très différents. Ils peuvent être plus ou moins longs. Les étapes diffèrent selon les besoins. Plusieurs dimensions et notamment les dimensions sociales et professionnelles peuvent être travaillées en même temps. Cette plasticité des parcours suppose si nécessaire des réorientations. Il doit ainsi être possible de changer de dominante de parcours et notamment de passer d'un parcours à dominante sociale à une dominante professionnelle. Tout l'enjeu de la politique d'insertion est de faciliter ce passage, de le rendre fluide et sécurisant.

Les ERIP (Espaces régionaux d'information de proximité) peuvent également faciliter le travail de réorientation et contribuer à une connaissance du territoire et des métiers.

Diversifier les formes d'accès à l'emploi et à l'activité

La politique d'insertion a pour objectif et horizon l'emploi et dans la mesure du possible l'emploi durable. Toutefois les chemins menant à celui-ci peuvent être différents et progressifs. Dans le cadre des parcours personnalisés des personnes et des dynamiques territoriales et économiques existantes, le PTI prend en compte les diverses formes d'accès à l'emploi. Il peut s'agir parfois de contrats courts, de séquences d'intérim. Il peut s'agir de parcours dans le cadre des différentes structures d'insertion par l'activité économique. Si l'accès à l'emploi reste une finalité, l'accès à une qualification est, dans le cadre de parcours, une étape qui doit être valorisée. La mise en place de parcours sécurisés et intégrés en partant des besoins d'une filière, d'un secteur d'activité tout en travaillant sur l'accès à la qualification est une formule qui donne de bons résultats avec des publics qui ont besoin d'un étayage soutenu. Le PTI doit être en capacité de construire et mettre en œuvre ces parcours sécurisés et ceci en lien avec les entreprises et les institutions finançant la formation.

2. Optimiser les ressources mobilisables sur les territoires

Le constat partagé est que l'offre d'insertion bien souvent existe. Mais elle peut être méconnue par les acteurs de l'accompagnement et encore plus par les personnes. De fait, des offres sont aujourd'hui insuffisamment mobilisées alors que leur contenu permet de répondre théoriquement aux besoins des personnes. L'enjeu du PTI est ainsi de mobiliser l'existant, d'utiliser des dispositifs et des mesures qui ont fait leur preuve.

Faciliter l'accès à la formation des publics peu qualifiés

Il s'agit d'un enjeu majeur au plan national, régional et départemental. Le Programme d'Investissement dans les Compétences (PIC) a fait de cette question un objet majeur d'investissement. Les publics demandeurs d'emploi faiblement qualifiés constituent clairement une priorité. A cet effet, plusieurs appels à projets et programmes nationaux ont été déployés. En sus de ces programmes nationaux, chaque région bénéficie d'un soutien financier lui permettant de travailler à la transformation de son appareil de formation pour l'optimiser par rapport aux besoins des entreprises et aux compétences des demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés. Dans ce cadre, la Région Nouvelle Aquitaine a développé des offres adaptées pour le public en insertion. On peut citer le dispositif « Amorce de parcours » ou les HSP socle (habilitations de services publics). Reste à mobiliser les publics sur ces offres de formation en leur proposant de véritables parcours et en s'assurant de la mise en place d'un accompagnement soutenu pour faciliter l'implication dans la formation (mobilité et gardes d'enfants notamment mais aussi information sur les impacts financiers de l'implication dans une action de formation pour les allocataires du rSa notamment et repérage des personnes en situation d'illettrisme).

Adapter l'offre d'accompagnement en articulant davantage les dispositifs existants

Les acteurs du département des Deux-Sèvres sont en capacité de mobiliser différentes offres d'accompagnement selon le profil des publics. Au-delà du public jeune qui bénéficie notamment des accompagnements de droit commun des Missions Locales (PACEA, Garantie Jeunes) et de Pôle emploi (Accompagnement Intensif des Jeunes, offre d'accompagnement de droit commun) les publics adultes peuvent bénéficier de l'Accompagnement Global, de la prestation ASPIR pour les allocataires du Rsa, et de l'accompagnement par les référents de parcours des deux PLIE (CAN et Gâtine). Ces accompagnements ont prouvé leur efficacité avec des résultats en matière d'accès à l'emploi significatifs. Aujourd'hui cependant ces offres et notamment l'offre d'accompagnement Globale mise en œuvre conjointement par Pôle emploi et le Département sont inégalement mobilisées selon les territoires. Ces offres par leur contenu (accompagnement simultané sur le plan professionnel et social) sont précieuses et méritent d'être davantage articulées. Les partenaires du PTI, les référents des publics s'engagent à mieux identifier les spécificités de ces offres d'accompagnement pour mobiliser les publics les plus appropriés sur chacune d'elle et optimiser ainsi les moyens mobilisés par les pouvoirs publics.

Renforcer les parcours IAE et sécuriser les parcours pour faciliter et pérenniser l'accès à l'emploi « classique »

Les structures relevant du champ de l'insertion par l'activité économique sont des éléments essentiels pour les publics rencontrant des difficultés d'insertion. L'offre existante est amenée à se développer dans le cadre du Pacte de l'IAE. Cette offre doit être adaptée et développée selon les besoins des territoires. Cette offre doit également être diversifiée pour correspondre à des publics différents, notamment des publics féminins même si bien entendu l'enjeu est également de travailler sur l'égalité femmes/hommes dans l'accès aux différents métiers. De nouveaux supports d'activité devront ainsi être recherchés et développés.

Enfin, un travail est à mener sans doute en « amont de l'IAE ». Il existe un public qui ne présente pas les prérequis nécessaires aujourd'hui mais qui, avec des appuis adaptés, un rythme différent pourrait progressivement rejoindre ce type de filière. Un travail est également à mener plus en aval pour sécuriser les parcours d'insertion vers l'emploi classique. Il s'agit de préparer les personnes à l'issue de la séquence IAE pour qu'elles puissent intégrer un emploi classique. Il s'agit également de l'accompagner durant ses premiers mois d'intégration sur un poste le cas échéant afin de consolider cet emploi et de se prémunir de toute rupture de contrat de travail. Ces travaux seront bien entendu menés dans le cadre du Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Économique.

Poursuivre le développement des clauses sociales dans le cadre des marchés publics

La mobilisation des clauses sociales formalisées dans le cadre des marchés publics est un outil particulièrement utile pour construire des parcours d'accès à l'emploi pour les publics en insertion. Les partenaires du PTI poursuivront leurs efforts pour mobiliser ces clauses sociales sur un nombre de marchés conséquents. Par ailleurs, la mise en œuvre de ces clauses sera étayée pour les opérations de recrutement, de suivi de construction de parcours par la mobilisation des facilitateurs qui interviennent d'ores et déjà sur les territoires.

Faciliter l'accès aux offres existantes via un portail insertion

L'information des personnes et des acteurs en charge de l'accompagnement sur les offres existantes tant au plan départemental que territorial est particulièrement importante. Les offres étant très nombreuses, plurielles par les thèmes couverts, différentes selon les territoires et très évolutives il est nécessaire de mettre en place un dispositif d'information réactif et actualisé. Idéalement ce type de support doit permettre aux personnes de s'auto-positionner sur les offres existantes. Cela n'exclut pas bien entendu le travail de conseil et d'accompagnement que peuvent faire les conseillers en insertion, mais ce portail peut en constituer le prolongement.

La mise en œuvre d'un tel portail relève bien entendu par construction d'un chantier partenarial afin de l'alimenter et de l'actualiser. Il devra bien entendu s'inscrire en complémentarité avec les outils existants et être articulé aux initiatives nationales développées sur ce sujet notamment dans le cadre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi. Le portail doit présenter des caractéristiques minimales pour être efficace. Il doit être ergonomique en faisant référence tant pour les personnes que pour les acteurs en charge de l'accompagnement aux difficultés qu'elles peuvent rencontrer et aux solutions qu'elles peuvent trouver sur le territoire. Ce portail doit également être très régulièrement actualisé ce qui nécessite une ingénierie dédiée.

3. Développer les appuis auprès des personnes afin de surmonter les obstacles à l'insertion

Le PTI doit pouvoir promouvoir, mobiliser et développer le cas échéant les ressources nécessaires pour aider les personnes à étayer leur parcours et surmonter les difficultés qu'elles peuvent rencontrer. Les partenaires réunis au sein du PTI ont développé au titre de leur offre de services et pour les publics qu'ils accompagnent de multiples services. Le PTI peut permettre de les identifier, les porter à connaissance et les articuler pour mieux répondre aux besoins des publics sur l'ensemble des territoires.

Développer les appuis dans le domaine de la santé

Problématique récurrente des politiques d'insertion ces dernières années, l'accès aux soins reste trop souvent un angle mort de ces politiques d'un point de vue opérationnel. Compétence de l'État et particulièrement de l'ARS, cette question mérite d'être clairement posée à l'échelle de la gouvernance de la politique d'insertion car elle obère significativement la mobilisation d'une fraction importante des publics

en insertion. L'angle sur lequel le PTI peut plus aisément travailler est celui du handicap en lien avec la MDPH et les acteurs de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Les constats

- Des besoins significatifs en matière d'accès aux soins pour des publics rencontrant des problématiques de santé que cela soit sur le plan physique ou celui de la santé psychique. La situation est d'autant plus difficile que le département souffre d'une pénurie importante de médecins.
- La thématique santé au sens large (fragilité des personnes sur le plan médical, mal-être, fragilité financière, « usure au travail », situations de handicap) reste un frein majeur et d'autant plus prégnant que les publics les plus valides sont dans cette période de reprise économique déjà mobilisés sur des emplois.
- Des ressources existantes, avec les psychologues financés par le département, les actions développées territorialement en lien avec les hôpitaux ou des actions ponctuelles financées par l'ARS, mais les besoins sont importants et les ressources rares.
- Le PRAPS (Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins) a pour objectif de coordonner les actions santé pour les personnes en précarité. Le programme a été présenté en 2019. Les travaux ont été stoppés en raison de la crise sanitaire mais ont pour vocation d'être poursuivis.

Les préconisations

- Dialoguer dans le cadre du PTI avec les institutions compétentes en matière de santé : ARS, Caisse Primaire d'Assurance Maladie afin de développer les réponses à apporter aux publics en articulant le PTI avec le PRAPS notamment.
- Travailler au plan territorial avec les instances et les acteurs susceptibles de développer des projets : Comités locaux de Santé, Hôpitaux, acteurs déposant des projets auprès de l'ARS comme les Maisons de l'Emploi par exemple.
- Développer des accompagnements vers les soins notamment pour les publics rencontrant des problématiques psychologiques en renforçant l'équipe de psychologue du département et en mobilisant les psychologues du travail de Pôle emploi. De plus, les deux PLIE du département ont développé une action d'écoute psychologique.
- Renforcer les liens entre l'écosystème du handicap (MDPH, Cap Emploi, secteur associatif) et les politiques d'insertion (passerelles entre le PRITH et le PTI).

Faciliter l'acquisition des usages du numérique

Le thème est incontournable car les besoins sont croissants et les offres nombreuses mais pas toujours bien identifiées. Le PTI peut constituer un cadre propice à l'élaboration d'un schéma partagé en faveur des usages du numérique.

Les constats

- Une offre très riche qui vient se substituer pour partie, notamment dans les territoires ruraux aux offres de services physiques.
- Des inégalités territoriales fortes liées à la plus ou moins grande existence de lieux ressources (comme le développement des Maisons France Services) ; ces inégalités peuvent se traduire par des offres redondantes, voire concurrentes ou lacunaires.
- Une population vieillissante, parfois éloignée culturellement de l'utilisation des outils.
- Des difficultés pour mobiliser dans la durée des usagers et les former sur les outils et les usages.

Les préconisations

- Faciliter la connaissance des lieux ressources et des offres existantes sur les territoires en s'appuyant notamment sur les Centres socio-culturels, les Maisons France-Services, les adultes relais.
- Réaliser des diagnostics territoriaux et des cartographies précises des offres existantes (connexions existantes, équipements disponibles, accompagnement mobilisable) et mettre en place des expérimentations pour mieux cibler les personnes et les actions.
- Combler les lacunes des offres actuelles en offrant des premières réponses aux usagers avec des équipements numériques en accès-libre par exemple.
- Articuler les offres et aides existantes et notamment celles de la CAF (prêts de matériel), de la Région (avec une offre de formation dans le cadre l'Habilitation de Service Public socle), de Pôle

emploi (diagnostic Pix, chèques APTIC, ateliers spécifiques, formations dans le cadre des POEC et AFPR) et du Département dans le cadre des ateliers de remobilisation comportant un volet numérique.

- Développer et promouvoir les dispositifs existants tels que les Promeneurs du Net ou encore la Boussole des Jeunes.

Développer les modalités et possibilités de gardes d'enfants

Ajuster l'offre de modes de garde des enfants aux besoins des populations permet de sécuriser les possibilités d'accès à l'emploi ou à la formation. Travailler sur les modes de garde c'est également travailler sur une forme d'insertion en amont. C'est également « aller vers les personnes », en proximité sur les territoires. Les offres et aides mobilisables doivent être articulées au sein du PTI et en lien avec le schéma des services aux familles pour travailler au plus près des populations et innover par rapport à des besoins évolutifs.

Les constats

- Globalement, une bonne couverture des besoins en accueil collectif et individuel. Mais le maintien de cette offre se heurte à une pyramide des âges vieillissante et à une crise des vocations.
- Des besoins particuliers et significatifs pour les personnes les plus fragiles. Les familles monoparentales constituent 30% des allocataires du rSa. Les difficultés relèvent de plusieurs registres : fragilité financière des usagers alors que les coûts de mode de garde peuvent être importants. Des besoins particuliers notamment concernant la mobilisation de modes de gardes sur des horaires atypiques, la disponibilité de moyens de garde dans l'urgence en cas de reprise d'emploi.
- Des aides financières qui ne sont pas toujours suffisamment réactives face aux besoins urgents des publics confrontés à une reprise d'emploi rapide ou à une entrée en formation.
- Des financements déjà existants via la CAF (financement de droit commun) et le département au titre du PDI et dans le cadre de la contractualisation de la stratégie Pauvreté avec l'État. Des aides aux personnes également via Pôle emploi, le Département et la Région pour favoriser l'accès à la formation et à l'emploi.

Les préconisations

- Élaborer des diagnostics en amont entre partenaires pour mieux identifier les besoins et mobiliser de manière réactive les aides disponibles.
- Créer des passerelles entre les professionnels de la petite enfance et le monde de l'insertion socioprofessionnelle.
- Promouvoir une expérience de socialisation progressive, ludique et stimulante avec d'autres enfants, dans d'autres espaces que la maison, en lien avec ses parents.
- Développer les initiatives dans le cadre des contrats de Ville
- Faciliter le développement de nouvelles offres répondant aux besoins des personnes, notamment la labellisation de crèches à vocation insertion professionnelle (crèches AVIP), l'expérimentation de places en horaires atypiques, le développement de mode de garde à domicile accessible...
- Faciliter l'accès aux modes de garde via la généralisation des guichets uniques comme cela se pratique déjà sur certains territoires.
- Soutenir l'innovation en direction de projets inclusifs qui répondent à des besoins non couverts en particulier grâce aux haltes-garderies et aux crèches familiales : encourager des projets éducatifs inclusifs qui intègrent la notion « d'aller vers ».

Conforter les actions relatives à la mobilité des publics

Le département des Deux-Sèvres comportant des zones très rurales, la question de la mobilité est particulièrement cruciale. Cette thématique est travaillée par la plupart des partenaires et fait déjà l'objet d'une coordination via les plateformes mobilité. Cette coordination et le développement de moyens adaptés pour les territoires et les différents profils de population est à poursuivre.

Les constats

- Une offre existante et développée notamment dans le cadre du PDI avec la mise en place de 5 plateformes mobilité favorisant le conseil à la mobilité et la mise à dispositions de solutions et de services.
- Cependant des besoins qui perdurent sur certaines zones (Melle) et une insuffisance de moyens en termes notamment de possibilité de locations. La question de la mobilité reste très prégnante sur les territoires ruraux et pour les jeunes résidant sur ces territoires.

Les préconisations

- Réaliser une cartographie précise des offres existantes sur les territoires pour informer les publics et les conseillers en insertion et emploi.
- Optimiser l'articulation entre les différents financeurs (mobilisation de l'enveloppe mobilité dans le cadre de stratégie pauvreté, moyens du PDI, aides financières individuelles délivrées par Pôle emploi, la Région, soutiens de la CAF) concernant les projets à développer notamment sur les territoires peu couverts et auprès des structures d'insertion par l'activité économique.
- Conforter le développement et la diversité de moyens pour faciliter la mobilité des personnes.
- Systématiser les diagnostics mobilité dans le cadre des parcours des personnes.
- Adapter les dispositifs d'aide au permis de conduire pour les publics rencontrant des difficultés (linguistiques notamment ou cognitives).
- Travailler en proximité avec les collectivités, les opérateurs de transport en commun pour adapter les horaires de desserte aux zones d'activités.

Faire le lien entre les politiques d'insertion et les politiques relatives au logement

La thématique logement habitat est prise en compte dans le Plan départemental d'Actions pour le logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) ainsi que dans les différents plans et programmes mis en place sur les territoires (PLH, OPAH, actions cœur de villes, petites villes de demain...). Le PDALHPD sera révisé en 2022. De ce fait, les constats et préconisations citées ci-dessous pourront se préciser et s'étayer.

Les constats

- Une offre de logements, parc public parc privé, pas nécessairement en adéquation avec la demande.
- Un besoin de production de logements ou de modes de logement qui puissent s'adapter au marché de l'emploi (Tiny House, plateforme de mise en relation, location intergénérationnelle...).
- Des aides à l'accès et au maintien dans le logement pas suffisamment connues et donc sous utilisées.

Les préconisations

- Développer les coopérations par territoire entre les différents acteurs du logement et de l'Habitat en lien avec les actions existantes et les programmations à venir.

Diversifier les supports de mobilisation des publics

Les publics fragiles sur le plan financier peuvent aussi être isolés socialement et ne pas s'autoriser à exercer des activités sportives ou profiter de loisirs. Ce processus génère des formes de « disqualification sociale » et provoquent des situations de repli. Il peut générer des situations de mal être qui viennent ainsi complexifier le retour à l'emploi ou l'accès à la formation. Le PTI par la diversité des partenaires qu'il fédère peut contribuer à mobiliser des offres en amont de l'insertion professionnelle qui vont permettre de travailler la confiance en soi et le lien social.

Les constats

- La pratique de sports, l'accès à la culture et aux loisirs ne font pas partie des supports les plus utilisés par les personnes et les plus mobilisés par les acteurs alors qu'ils peuvent s'avérer très efficaces pour initier ou accompagner un processus d'insertion professionnelle.

- De nombreuses ressources existantes au plan territorial via notamment les centres socioculturels (malgré quelques zones blanches) et des financements mobilisables notamment pour l'accès à la culture (financement DRAC).
- Les offres existantes sont mal répertoriées, insuffisamment mobilisées et promues. La fracture numérique ne facilite pas l'accès à l'information des publics.

Les préconisations

- Rendre plus lisible les offres existantes en assurant leur promotion et développement à l'échelon communal et intercommunal.
- Mobiliser les travailleurs sociaux et les conseillers insertion pour intégrer ce type d'action à la boîte à outils insertion.
- Concevoir de nouveaux supports pour l'insertion des publics en mobilisant des actions dans les domaines du sport, de la culture. A cette fin il sera nécessaire de faciliter les coopérations entre institutions et au sein des différentes directions services du département.
- Développer les actions collectives sur les territoires en impliquant les travailleurs sociaux du département. Favoriser également le « aller vers » pour mobiliser les publics.
- Consolider les actions spécifiques aux quartiers prioritaires de la politique de la ville en intégrant l'approche interculturelle dans les pratiques professionnelles
- Développer du partage d'expériences sur les innovations porteuses pour favoriser l'inclusion des jeunes : essaimage des expériences qui (re)donnent confiance aux jeunes en déployant les initiatives existantes.

4. Favoriser l'accès à l'emploi

Il s'agit de la finalité de la politique d'insertion. L'accès à l'emploi, à une forme d'activité, à une qualification est ouvert à l'ensemble des publics impliqués dans la politique d'insertion. Quelles que soit les modalités d'accompagnement des publics, la dominante de leur parcours (à dominante sociale, professionnelle) l'horizon visé doit être l'accès à l'emploi. Les chemins pour y parvenir sont plus ou moins longs, supposent des étayages plus ou moins développés mais l'accès ou le retour à l'activité est considéré par les partenaires du PTI comme le meilleur atout pour lutter contre la pauvreté et les diverses formes de précarité. La politique d'insertion se focalise fortement sur les phases de préparation à l'emploi pour mieux préparer la médiation vers l'emploi qui relève des politiques de droit commun.

Accompagner les personnes vers et dans l'emploi

Les partenaires du PTI souhaitent multiplier les démarches facilitant le retour à l'activité des personnes en insertion. Pour ce faire, les partenaires mobiliseront l'ensemble des outils de droit commun existants et si nécessaire créeront des outils spécifiques si des lacunes apparaissent dans l'offre d'insertion et d'accompagnement existante.

- Mobilisation de toutes les occasions d'immersion en entreprise, en situation de travail, pour confronter les personnes au marché du travail et leur donner des opportunités d'emploi et de formation.
- Mobilisation si nécessaire en créant un « package reprise d'emploi » d'aides multiples pour accompagner rapidement la reprise d'un emploi. Ce package « réussite emploi » pourrait comprendre des aides à la mobilité, au logement, à la garde d'enfant... L'objectif est de lever rapidement et de manière simple tous les freins pouvant interférer dans la reprise d'un emploi ou d'une formation.
- Développer des parcours sécurisés en emploi. L'objectif est ici de partir d'offres d'emploi existantes (notamment pour des secteurs rencontrant de forts besoins de recrutement) et de construire sur plusieurs mois un parcours très étayé comportant des séquences personnalisées et des modules adaptés aux besoins des personnes : savoirs de base, stages en entreprise, travail sur les savoir-être, séquences de formation... La personne à l'issue de cet accompagnement est quasi assurée de bénéficier d'un contrat de travail. L'objectif de l'opérateur de formation est de l'accompagner et de préparer la personne à l'occupation de cet emploi.
- Développer le tutorat en emploi pour sécuriser la reprise d'emploi et éviter les ruptures de parcours. L'objectif est ici de mettre en place des actions de mentorat auprès des personnes qui en ont besoin afin d'accompagner les premiers mois de reprise de travail. Cette prestation

peut notamment être particulièrement utile pour accompagner la reprise d'emploi suite à une séquence de travail en structure relevant de l'insertion par l'activité économique.

Travailler avec les entreprises dans une perspective d'inclusion des publics

En complément de l'accompagnement des publics il est indispensable d'accompagner également les entreprises. Il s'agit de travailler avec elle sur leur politique en matière de gestion de ressources humaines, leurs méthodes de recrutement, de définition des profils de postes. Ce travail d'accompagnement, particulièrement important pour les petites et moyennes entreprises et les très petites entreprises qui ne disposent pas toujours de l'ingénierie nécessaire, peut se traduire également par des actions visant à pérenniser les emplois pourvus.

Dans les filières en tension, mettre en place une ingénierie pour rendre les métiers plus attractifs

Dans la perspective de rapprocher l'offre et la demande d'emploi et compte tenu des profils de demandeurs d'emploi et des attentes des entreprises en matière de compétences, les partenaires du PTI s'engagent à soutenir et renforcer l'ingénierie territoriale. En fonction des territoires et des ressources existantes (Maisons de l'Emploi, PLIE, actions développées par les EPCI, démarches conduites par Pôle emploi) les partenaires du PTI s'engagent à travailler sur des approches territoriales sur mesures afin de faciliter le recrutement des personnes en insertion. Ce travail d'ingénierie pourra prendre différentes formes :

- Appui à la mise en œuvre de démarches de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences pour certaines filières et territoires.
- Approches par filières et métiers pour préparer progressivement des candidats en favorisant de nouvelles formes de découvertes des métiers, en prévoyant des séquences de formation, en accompagnant la reprise d'emploi (« package réussite », tutorat, parcours sécurisés, négociations des conditions de travail).

Développer les liens avec le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

Afin de promouvoir différentes formes d'activités et de proposer aux personnes accompagnées dans le cadre de la politique d'insertion des actions peuvent être déployées en direction des entreprises relevant de l'Économie Sociale et Solidaire. Ce secteur regroupe des entreprises très différentes, de tailles diverses et notamment de nombreuses associations et PME développant des activités à forte utilité sociale.

Troisième partie. La gouvernance et l'animation partenariale

Le cœur du Pacte Territorial d'Insertion réside dans son animation et sa gouvernance. Aujourd'hui le département dispose d'un poste dédié à celle-ci. Reste à déployer cette animation et cette gouvernance à une double échelle : celle du département mais aussi celle des territoires.

1. Articuler les échelles départementales et territoriales

Les partenaires du PTI souhaitent agir à une double échelle. Celle du département qui doit permettre la conception, le pilotage et l'articulation des différentes politiques publiques contribuant à l'insertion. Celle des territoires qui permet d'adapter les politiques publiques aux ressources et spécificités locales, d'expérimenter et d'innover.

Articuler les démarches au plan départemental dans une instance SPIE/PTI/SPE

Le paysage de l'insertion et de l'accès à l'emploi est complexe et comprend plusieurs instances (Service Public de l'Emploi, Pacte Territorial d'Insertion, et prochainement les instances du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi). Dans une perspective pragmatique, de lisibilité et de simplification, les partenaires du Département souhaitent un rapprochement, voire une fusion à terme de ces instances (en prenant en compte les orientations nationales). Dans l'attente, les instances PTI et SPIE qui réunissent les mêmes partenaires que le Service Public de l'Emploi peuvent s'inscrire dans le prolongement des réunions du SPE. Dans ce même esprit de simplification, le Département articulera au mieux les démarches et les documents du Programme Départemental d'Insertion et du Pacte Territorial d'Insertion. **Ces deux documents constituent la colonne vertébrale de la politique d'insertion.**

Si le Département est formellement le chef de file des politiques d'insertion, il doit pouvoir compter sur ses partenaires pour construire et mettre en œuvre l'ensemble des dimensions nécessaires à une politique d'insertion efficace. Il doit ainsi pouvoir avec ses partenaires mobiliser des leviers complémentaires et notamment ceux de la formation avec la Région, du développement économique avec la Région, les EPCI, les représentants du monde de l'entreprise, la médiation vers l'emploi avec Pôle emploi et les Missions Locales. Concernant le volet « social », outre ses propres leviers il doit pouvoir travailler en étroite collaboration avec la CAF et l'ARS pour l'accès aux soins. Les partenaires coordonnent leur stratégie d'informations notamment autour des différents appels à projet.

Ce partenariat institutionnel doit pouvoir se traduire dans des instances de gouvernance très collaboratives. La co-construction de la politique publique d'insertion se reflétera dans les instances de pilotage du PTI.

- Le comité de pilotage comprendra les représentants des institutions suivantes : Conseil départemental, Etat, Région, CAF, Pôle emploi, ARS, CPME, MEDEF, U2P et MSA.
- Les instances de pilotage se réuniront 2 à 3 fois par an avec un COPIL dont la présidence sera tournante. La fonction de ces comités de pilotage est de partager des éléments d'actualité sur les offres de services des différentes institutions, d'initier des projets et expérimentations, d'articuler des offres de services répondant aux besoins des populations. Le comité de pilotage du PTI validera une feuille de route annuelle concernant la politique d'insertion et procédera à une évaluation en continu de la politique d'insertion.
- Le comité de pilotage créera en tant que de besoin des groupes projets en charge de questions et de thématiques particulières. Ces groupes-projets seront très opérationnels et permettront de mener à bien des expérimentations et/ou d'articuler des services. Ces groupes projets seront animés systématiquement par un binôme institutionnel afin de conforter la dynamique partenariale.

Renforcer les liens avec les EPCI

Le partenariat départemental doit s'incarner au plan territorial. La politique d'insertion doit vivre sur les territoires et impliquer les forces vives de ceux-ci en facilitant l'émergence de projets partagés pour répondre aux besoins des publics et en facilitant la mobilisation des ressources ad hoc.

Cette dynamique territoriale doit s'inscrire en cohérence avec le découpage des EPCI. Ces derniers seront parties prenantes de la politique d'insertion. En cohérence avec son Programme Départemental d'Insertion le Département veillera à mobiliser les ressources nécessaires à cette animation territoriale.

Ces instances territoriales regrouperont l'ensemble des partenaires clés agissant sur les territoires au profit des publics-cibles des politiques d'insertion. Ces instances territoriales se doteront ainsi d'une feuille de route annuelle indiquant les projets à mettre en place.

2. Renforcer l'animation partenariale

L'animation du PTI est essentielle, tant au niveau départemental que territorial. Si le poste d'animateur récemment créé par le Département est déterminant, il n'épuise pas à lui seul la fonction d'animation. Celle-ci est étroitement liée à la volonté et l'implication de l'ensemble des partenaires.

Le rôle clé du poste de l'animateur PTI à l'échelle départementale

L'animateur du Pacte Territorial d'Insertion est à la confluence de l'ensemble des partenaires et des dynamiques partenariales qu'il doit conforter, réguler, et évaluer pour le compte du comité de pilotage.

Les fonctions clés de l'animateur du PTI en lien avec les différentes instances sont les suivantes :

- Préparation, organisation et animation du comité de pilotage en proposant un ordre du jour. Il proposera également au comité de pilotage la mise en place de groupes projets.
- Réunion et animation régulière des animateurs territoriaux de la politique d'insertion afin de faciliter le lien entre échelon central et territorial et capitaliser sur les projets développés dans les territoires.
- Participation aux différents groupes-projets
- Veille nationale sur les dispositifs d'insertion, les dispositifs novateurs pour inspirer le développement de nouvelles actions dans les Deux-Sèvres.
- Appui au développement de projets à l'échelle départementale et le cas échéant à l'échelle des territoires.
- Évaluation en continu de la politique d'insertion, de son avancement, des difficultés rencontrées, de ses acquis dans une perspective de capitalisation.
- Développement d'une communication régulière auprès de l'ensemble des acteurs via l'édition d'une lettre d'information numérique trimestrielle.

Développer un format de communication fluide, régulier

Au-delà des réunions régulières avec les animateurs territoriaux de la politique d'insertion, l'animateur départemental pourra élaborer une lettre d'information trimestrielle sous un format numérique. Cette lettre d'information doit être à destination du plus grand nombre possible de professionnel. Elle doit notamment permettre :

- De contribuer à façonner une culture commune entre professionnels du social et du monde professionnel
- Délivrer des informations sur les évolutions des offres de services des différents partenaires
- De valoriser des parcours, des actions emblématiques
- De faciliter la diffusion de « bonnes pratiques » et d'expérimentations.

3. Impliquer les usagers

La participation des usagers à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique d'insertion est une des priorités du PTI. Cette participation peut se décliner à l'échelle départementale et territoriale.

Créer des instances usagers

La mise en place des instances usagers s'inscrit directement dans la démarche SPIE. A l'échelle départementale le PTI mettra en place une instance participative via l'animation d'un groupe d'usagers. Ce groupe reflétera la diversité des publics concernés par les politiques d'insertion. Il pourrait se réunir tous les deux mois et sera éventuellement animé par un chargé de mission formé aux techniques de participation.

Cette instance aura plusieurs fonctions et jouera un rôle à toutes les étapes de déploiement de la politique d'insertion. Elle permettra d'impliquer les usagers en amont de la décision. Ils seront amenés à alimenter la réflexion stratégique par leur expérience d'usagers. Plus que consultative, cette instance sera un véritable espace de délibération, pour éclairer la prise de décision. Tout au long de la mise en œuvre des dispositifs et des actions, cette instance sera amenée produire « des avis », à rendre compte de l'expérience « au guichet » pour éventuellement proposer des ajustements. Les usagers seront amenés à travailler par exemple sur les outils de communications. Enfin, cette instance sera mobilisée dans la réalisation des bilans et des évaluations des PDI et des PTI.

Les partenaires de la politique d'insertion seront régulièrement amenés à participer à cette instance, à la fois pour informer les usagers sur les spécificités des dispositifs mais également pour argumenter et débattre des décisions.

En complément de cette instance départementale, des groupes d'usagers seront également constitués sur les territoires sous forme de « forums » afin de faciliter la participation. Il est en effet important que ces instances soient conviviales pour limiter les freins symboliques à la participation. Les forums permettront aux allocataires de se rencontrer, d'échanger, de débattre et de s'informer plus spontanément qu'au niveau départemental.

Développer des outils de communication sur l'offre d'insertion

En sus du portail d'information évoqué précédemment et qui sera accessible aux personnes et aux professionnels, le PTI pourra créer des supports d'information dédiés à des dispositifs ciblés afin d'en assurer la promotion auprès des publics. Ces supports d'informations n'ont pas vocation à se substituer à l'information et aux conseils délivrés par les professionnels. Ils viennent étayer et laisser une trace pour les personnes dans le cadre des accompagnements réalisés.

Annexe 1. Feuilles de routes annualisées

Annexe 2. Évaluation du précédent PTI

1. Les travaux réalisés

Rappel des objectifs et de la méthode

Le Pacte Territorial d'Insertion (PTI) des Deux-Sèvres est arrivé à échéance en 2020. Il a été renouvelé d'un an afin de **réaliser son évaluation et d'élaborer les nouvelles orientations du PTI 2022-2027**. Le précédent PTI reposait sur trois orientations stratégiques partagées : proposer à chaque allocataire un accompagnement professionnel adapté à ses besoins pour favoriser son parcours vers l'emploi durable, permettre à chaque allocataire de construire un parcours qui prenne également en compte ses besoins sociaux et permettre aux opérateurs d'insertion d'être en pleine capacité de répondre aux besoins des personnes en parcours d'insertion.

Un contexte national en forte évolution

Ces dernières années ont été particulièrement riches du point de vue des contraintes, changements ou « opportunités » pour les chefs de file des politiques sociales et de l'insertion que sont les départements.

Le champ des contraintes s'est élargi avec la loi Notre et la perte de la compétence développement économique pour les départements, mais également avec le pacte de Cahors qui limite fortement leurs dépenses de fonctionnement.

A ces contraintes s'ajoutent de nouvelles orientations politiques nationales qui de fait amènent les politiques d'insertion à se repenser. Elles doivent s'inscrire dans un cadre plus transverse avec la volonté affichée dans le cadre de la stratégie pauvreté d'agir sur plusieurs registres :

- **Le périmètre des publics** : les politiques d'insertion doivent prendre davantage en compte les publics sortants de l'ASE (ce qui fait écho aux problématiques d'accès à l'autonomie des jeunes majeurs et donc de leur préparation), ainsi que les publics jeunes et notamment ceux qui sont particulièrement fragiles (migrants notamment).
- **La rapidité de prise en charge des publics** (au niveau de l'ouverture des droits, de l'orientation, de la contractualisation).
- **L'accompagnement des publics** en facilitant leur accès aux droits, en privilégiant leur « capacité d'agir ».
- **La capacité et la cohérence de l'accompagnement** en développant la Garantie d'activité et les référents de parcours. De fait elle pose la question de la continuité et de la cohérence de l'accompagnement sur un territoire.
- **La question de l'emploi** qui reste la finalité essentielle de la politique d'insertion.

Ces nouvelles contraintes et orientations interrogent les politiques d'insertion et appellent les départements à travailler différemment ou à accélérer des transformations en cours. Un des enjeux majeurs est de travailler de manière plus transversale au sein des collectivités. Il s'agit de mieux mobiliser les différentes directions concourant à l'insertion des publics qu'elles accompagnent et/ou des actions qu'elles développent.

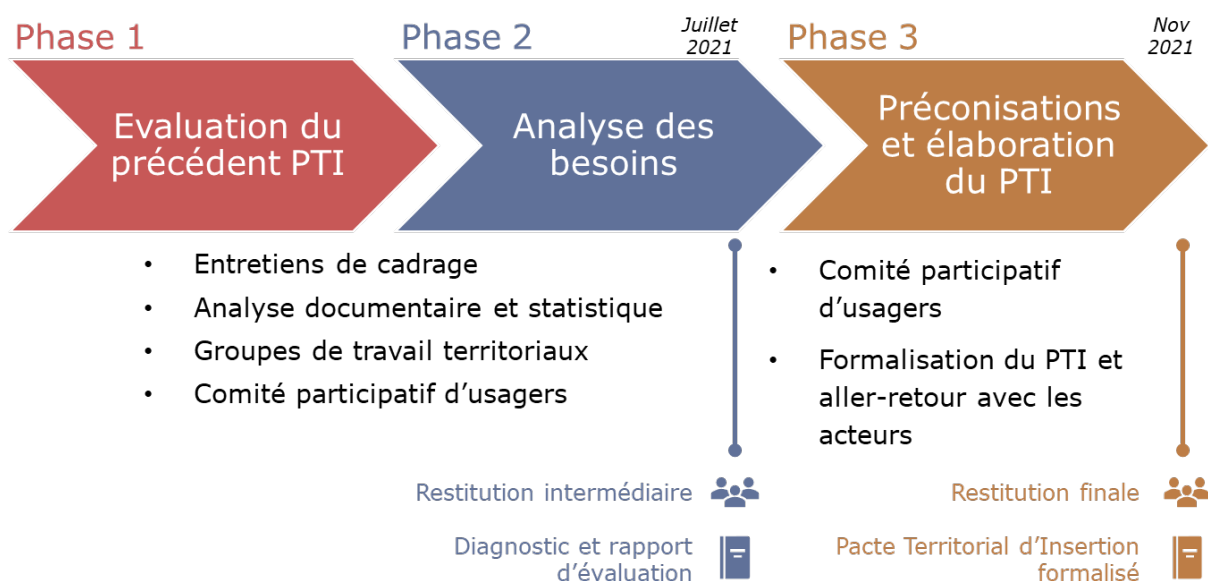
Le nouveau PTI : un cadre de référence pour le futur Service Public de l'Insertion et de l'Emploi

Le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) découle de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté qui se fixe notamment pour ambition de **fluidifier l'accompagnement et le parcours des personnes les plus vulnérables** (de multiples actions sont ainsi renforcées et le plan met en exergue le rôle de référent social de proximité). Initialement expérimentée sur quatorze territoires, la démarche a ensuite été élargie à soixante nouveaux départements à l'occasion d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) au niveau national. Le Service Public de l'Insertion doit être en capacité de répondre à de multiples défis qui se sont posés ces dernières années en matière d'insertion et d'accès à l'insertion professionnelle.

En effet, si selon la loi le département est le chef de file des politiques d'insertion et élabore à ce titre un PTI et un PDI pour coordonner l'action des différents partenaires, **les politiques d'insertion relèvent de fait de l'action conjuguée de nombreux partenaires**. Parmi les défis, nous pouvons par exemple citer le cloisonnement et le morcellement des compétences, l'illisibilité des parcours des personnes et des offres de services ou les faibles liens entre la dimension sociale de l'insertion et sa dimension professionnelle.

Le Département des Deux-Sèvres a mobilisé l'ensemble des partenaires de sa politique d'insertion dans le cadre de la démarche SPIE pour déposer en octobre un dossier de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'État. Via leur projet, ils se sont donné plusieurs objectifs : favoriser les approches globales des personnes lors des diagnostics socio-professionnels, développer une culture commune et tendre vers une harmonisation des pratiques professionnelles, placer l'utilisateur au cœur de la démarche, privilégier les parcours sans couture, mutualiser les ressources existantes et améliorer la visibilité de l'offre.

La méthode



Les entretiens réalisés

Pour analyser les besoins et évaluer le précédents PTI, plusieurs acteurs ont été rencontrés à travers les modules suivants.

Modules	Interlocuteurs
Entretiens individuels de cadrage	Le Directeur Général Adjoint du pôle des Solidarités du Conseil départemental La Direction Insertion et Habitat du Conseil départemental Le service ASE du Conseil départemental La cellule FSE du Conseil départemental La Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) La Direction territoriale du Poitou Deux-Sèvres et Vienne de Pôle Emploi Nouvelle Aquitaine La Direction de la Caf des Deux-Sèvres La Direction de l'ARS INAE La Maison de l'emploi Parthenay-Gâtine
Entretiens collectifs de cadrage	Chefs de bureau insertion Référentes RSA

	Psychologues
Ateliers territoriaux	<p>Groupe Haut Val de Sèvre et Mellois Professionnels du Département (chefs de bureaux, psychologues, etc.) CIAS Haut Val de Sèvre AISM Envie 2^E AGC Niort Agence Pôle Emploi CBE Mellois en Poitou CCAS de Melle AIPM Mot à mot Epicerie sociale du Pays mellois Toits ETC Communauté de commune Haut Val de Sèvre</p> <p>Groupe partenaires départementaux MDPH DDETSPP CAF UDAF CMA Chambre de l'agriculture Cap Emploi ADIE Solidarité paysans Région Nouvelle Aquitaine MEDEF CPME</p> <p>Groupe Bressuirais Professionnels du Département Agence Pôle Emploi Bressuire CCAS Bressuire Ateliers du bocage Atout services Pass'haj CSC Bressuire CSC Mauléon CCAS de Moncutant CSC Cerizay Maison de l'emploi du bocage bressuirais Mission locale du bressuirais</p> <p>Groupe Parthenay Professionnels du Département Agence Pôle Emploi de Parthenay CCAS/CIAS de Parthenay AICM CLE Toit en Gâtine CSC du pays ménigoutais Restos du cœur CSC Val d'Egray CSC d'Airvault CSC Chatillon Maison de l'emploi de Parthenay Gâtine</p> <p>Groupe Thouarsais Professionnels du Département Agence Pôle Emploi de Thouars CCAS de Thouars POE Maison de l'emploi et de la formation de Thouars Mission locale de Thouars Association Être et Savoir CSC de St Varent CIAS de Thouars CSC du Thouarsais</p>

	CC du Thouarsais DDETSPP MSA ARS Chambre de l'agriculture Groupe Niortais Professionnels du Département PLIE de Niort ACTIF MIPE 79 AIN 79 CSC de Niort Escale association habitat jeune Vent d'ouest E2C Agence Pôle Emploi Trevin et Garenne CCAS de Niort CBE Niortais et Haut Val de Sèvre Mission locale sud79 IPSO AIPEMP CSC de Mauzé Escale la colline CORAPLIS
Groupes usagers	Une quinzaine d'allocataires ont été sollicités à deux reprises (juillet et septembre). Chaque groupe a permis de représenter une diversité de territoires et de parcours d'accompagnement.

Pour rappel, le Pacte Territorial d'Insertion des Deux-Sèvres 2014-2020 reposait sur les axes suivants :

- Proposer à chaque allocataire un accompagnement professionnel adapté à ses besoins pour **favoriser son parcours vers l'emploi durable**.
- Permettre à chaque allocataire de construire un parcours qui prenne également en compte **ses besoins sociaux**.
- Permettre aux **opérateurs d'insertion** d'être en pleine capacité de répondre aux besoins des personnes en parcours d'insertion.

Le présent rapport est structuré de la manière suivante :

- Une première partie sur **l'analyse des besoins des publics et des territoires**, conformément au cahier des charges.
- Une seconde partie sur **l'évaluation du précédent PTI**, de ses actions et de sa gouvernance.

2. Les besoins des publics et des territoires

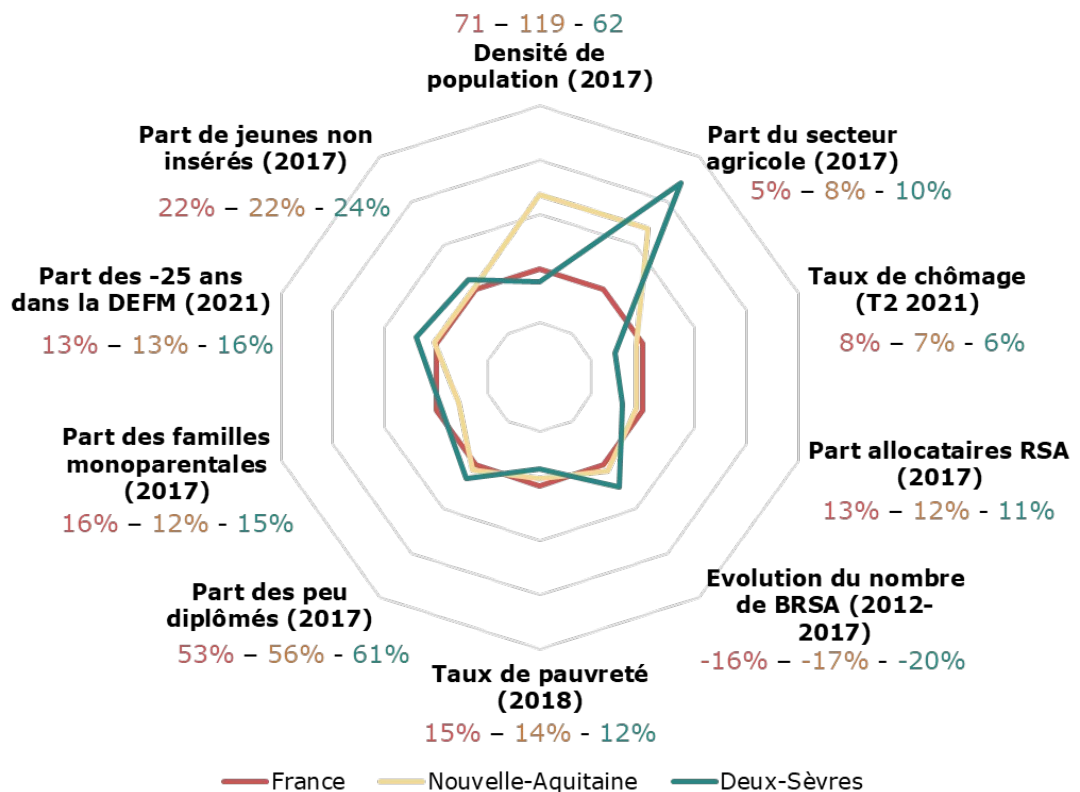
2.1. Un territoire dynamique

Un contexte socio-économique favorable

Le département des Deux-Sèvres se caractérise au nord par une région bocagère où se pratique principalement l'élevage alors que le sud est dominé par l'aire urbaine de Niort, qui accueille les sièges de grands groupes d'assurance. Son économie compte une part importante d'emplois industriels, mais le secteur agricole reste relativement conséquent.

Le territoire bénéficie d'une **économie dynamique** puisqu'au deuxième trimestre 2021, le taux de chômage est de 5,5% (contre 7,8% au niveau national) et d'une **pauvreté relativement modérée** (un taux de pauvreté à 12% contre 15% au niveau national). Cependant les jeunes semblent plus en proie aux difficultés : près d'un jeune sur 4 n'est pas inséré et 16% des demandeurs d'emploi ont moins de 25 ans (contre 13% en France).

Principaux indicateurs de contexte



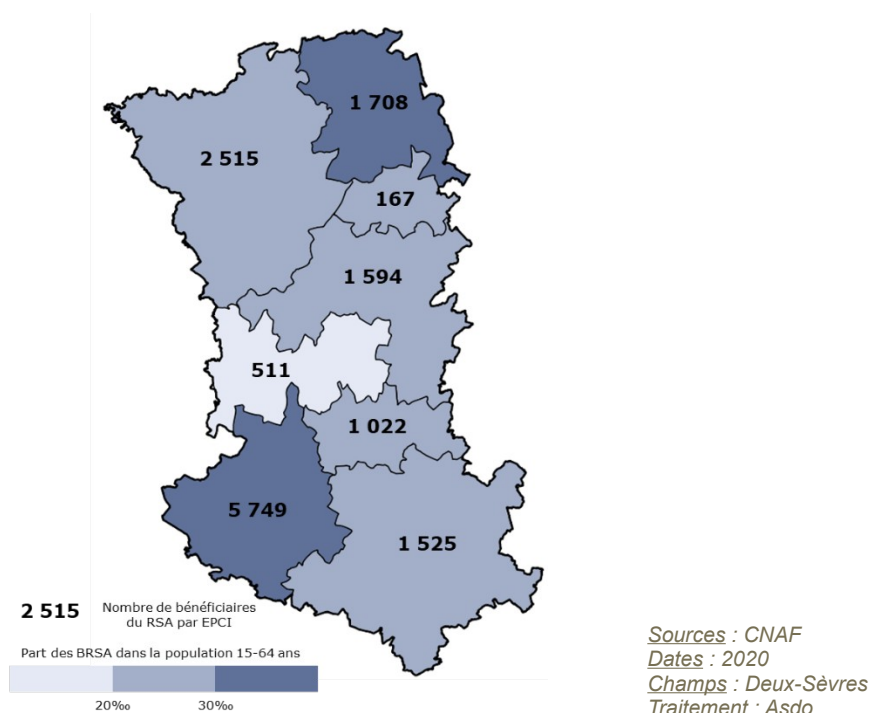
Sources : Insee, Drees, Dares, Caf
Dates : 2017 -2018 – 2020 - 2021
Champs : Deux-Sèvres – NA - France
Traitement : Asdo

Des allocataires du RSA relativement peu nombreux

Les Deux-Sèvres comptent 7 634 foyers allocataires du RSA en 2020, soit 14 791 bénéficiaires. La grande majorité des foyers est concentrée dans le Niortais.

Proportionnellement à la population du territoire, **le département compte peu d'allocataires du RSA** car ces derniers représentent 3,9%¹ de la population (contre 5,3% au niveau national).

Cartographie des allocataires du RSA dans les Deux-Sèvres



Dans les Deux-Sèvres, **les femmes sont légèrement surreprésentées parmi les allocataires**. Elles représentent en effet 55%² des allocataires contre 54% au niveau national. A noter également que 28%³ des foyers allocataires sont des **familles monoparentales** (contre 26% au niveau national. Les mères célibataires semblent donc être plus sujettes aux difficultés d'insertion sociale et professionnelle dans le département).

La pyramide des âges des allocataires montre une **légère surreprésentation des jeunes**, ce qui fait notamment échos aux indicateurs de contexte (part de jeunes non insérés et part de jeunes parmi les demandeurs d'emploi) qui révélaient une précarité plus marquée chez les jeunes.

Concernant l'ancienneté dans le dispositif, les allocataires deux-sévriens ne se démarquent pas fondamentalement des moyennes nationales : 65%⁴ sont inscrits depuis plus de deux ans. Il faut cependant souligner que les allocataires « très longue durée » (plus de 5 ans) sont sous-représentés dans le département puisqu'ils représentent 37%⁵ des allocataires, contre 40% au niveau national.

1 Population couverte par le RSA (allocataire, conjoint et personnes à charge) au 31/12/2019 au sein de la population totale.

2 Données du Conseil départemental (2020) et Enquête OARSA de la CNAF (2019).

3 Données du Conseil départemental (2020) et Enquête OARSA de la CNAF (2019).

4 Données du Conseil départemental (2020) et Enquête OARSA de la CNAF (2019).

5 Données du Conseil départemental (2020) et Enquête OARSA de la CNAF (2019).

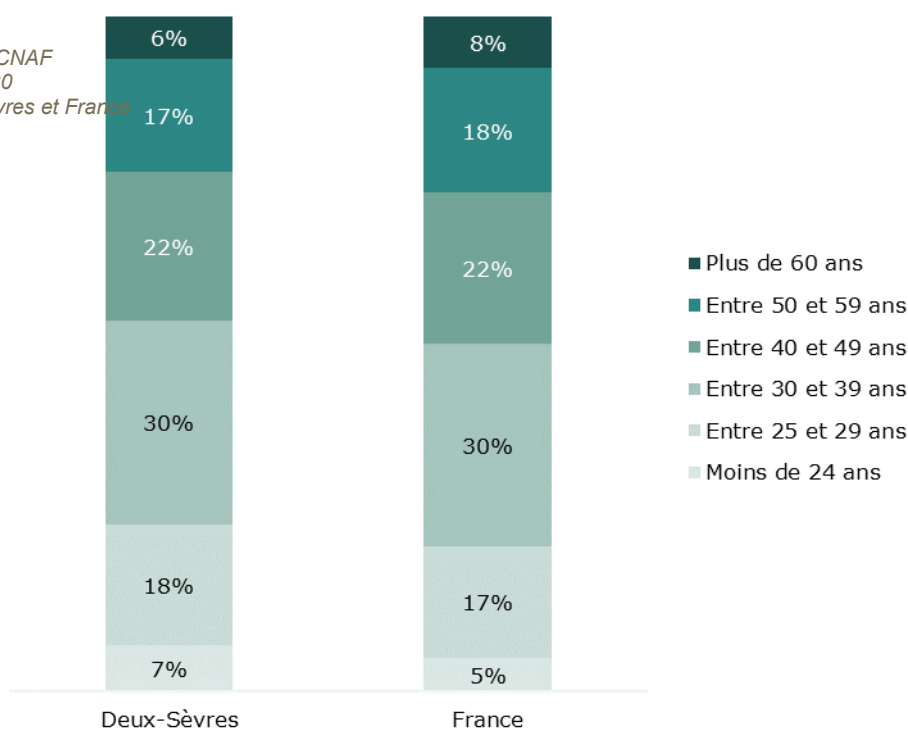
Répartition par âge des allocataires du RSA

Sources : CD79 et CNAF

Dates : 2019 et 2020

Champs : Deux-Sèvres et France métropolitaine

Traitement : Asdo

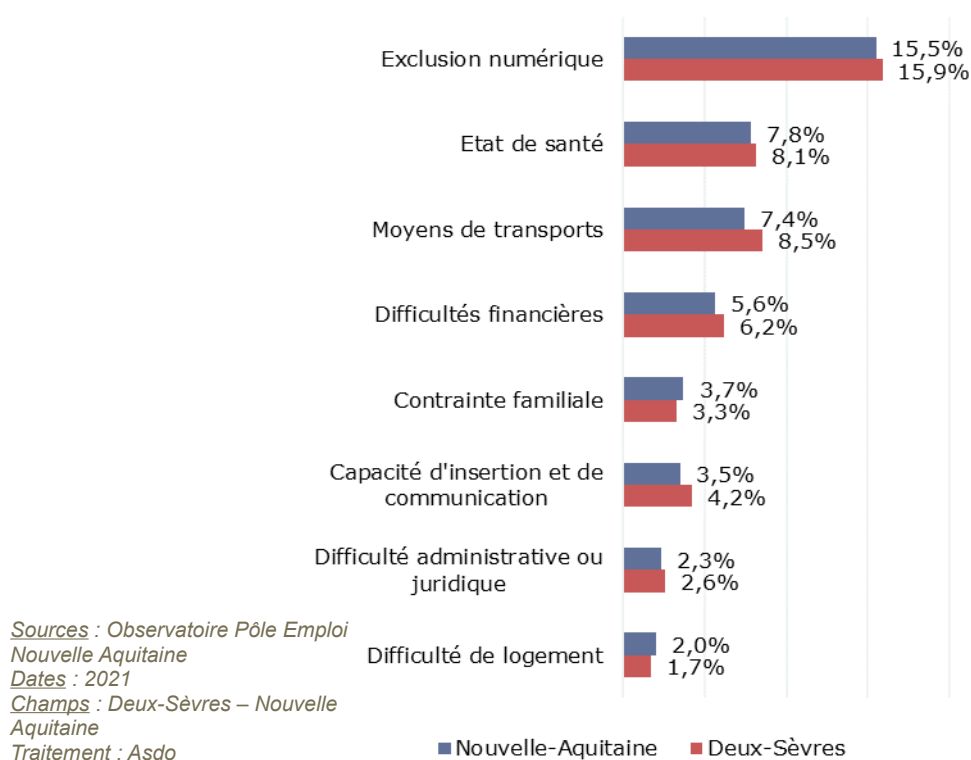


2.2. Des allocataires en proie à des difficultés d'ordre social

Comme nous venons de le voir, le département des Deux-Sèvres est un territoire à l'économie dynamique, dans une situation de quasi-plein emploi. D'autres territoires en France, et notamment la Haute-Savoie, affichent des contextes similaires. Pour ce type de territoires, on observe bien souvent les mêmes effets sur les publics en difficultés d'insertion : **une accentuation des problématiques sociales**. En effet, dans les territoires où le taux de chômage est si faible qu'il s'apparente plus à un chômage « frictionnel » qu'à un chômage « structurel », les populations sans emploi le sont plus pour des raisons sociales qu'en raison d'un manque d'offres d'emploi. Ces actifs inoccupés rencontrent en réalité toute une série de difficultés sociales, des freins (souvent qualifiés de « périphériques » au sens où ils compliquent l'accès à l'emploi, ce qui bien entendu ne préjuge pas de leur importance), qui les empêchent d'accéder immédiatement à l'emploi.

Les allocataires deux-sévriens sont ainsi confrontés à des problématiques de santé, de maîtrise de la langue française, de maîtrise des outils numériques, de garde d'enfant, de mobilité ou de logement. Les offres d'emploi, certes ne manquent pas sur le territoire, mais il est difficile pour ces personnes de les saisir si leur état de santé ne leur permet pas de travailler, si elles n'ont aucun moyen de locomotion, ou encore si elles n'ont aucune solution de garde pour leurs enfants.

Importance des « freins » rencontrés par les demandeurs d'emploi



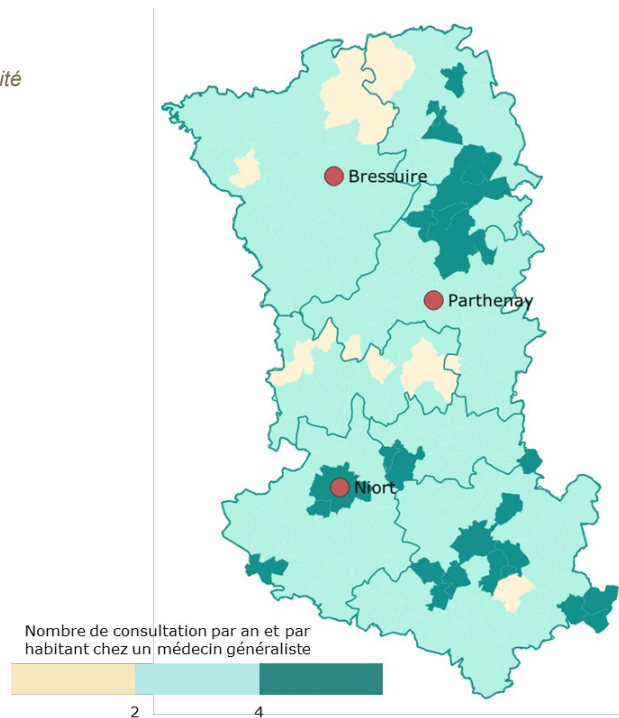
D'importantes problématiques d'accès aux soins

Le territoire des Deux-Sèvres affiche **une situation contrastée avec une offre de soins relativement pourvue sur certains territoires alors que d'autres peuvent être caractérisés de « déserts médicaux »**. L'Accessibilité Potentielle Localisée (APL) est un indicateur statistique mis au point par la DREES¹. Il calcule, à l'échelle de chaque commune, le nombre de consultations par an et par habitant en rapprochant l'offre de soins (le nombre de professionnels de santé en activité et leurs disponibilités) et la demande de soins (plus ou moins importante selon les tranches d'âge). En France, la moyenne est de 3,9² consultations par an et par habitant pour un médecin généraliste. Dans les Deux-Sèvres, cette moyenne est de 3,4 consultations par an par habitant. Dans le Bressuirais et le Val de Gâtine, ce taux peut descendre sous la barre des 2 consultations par an et par habitant, dessinant ainsi des « déserts médicaux ».

¹ Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques du ministère des Solidarités et de la Santé.
² DREES – Accessibilité potentielle localisée - 2018

Géographie des consultations chez un médecin généraliste par an et par habitant dans les Deux-Sèvres

*Sources : DREES - Accessibilité potentielle localisée (APL)
Dates : 2018
Champ : Deux-Sèvres
Traitement : Asdo*



Dans les territoires normalement dotés, on observe des **mécanismes de non-recours aux soins, notamment parmi les populations les plus fragiles socialement**. En situation de pénurie d'offre, ce phénomène est exacerbé chez les publics fragiles et dans les Deux-Sèvres, de nombreux allocataires rencontrent des difficultés pour prendre rendez-vous avec des professionnels de santé, en particulier avec des spécialistes. Or, les **problèmes de santé constituent de véritables ruptures dans les parcours d'insertion**. Si les personnes ne peuvent pas bénéficier des soins adaptés, la reprise d'un emploi est impossible dans l'immédiat.

« Y'a pas de gynéco, c'est très compliqué, les dentistes, les ophtalmo, c'est pareil. C'est un vrai désert médical. » Groupe usagers – Septembre 2021

Le Département des Deux-Sèvres propose aux allocataires un accompagnement par des psychologues cliniciennes. Le dispositif est assez unique et a fait ses preuves, mais il ne permet pas de répondre à toute la demande. En effet, les emplois du temps des trois psychologues qui proposent des consultations sur tout le département sont saturés.

« J'accompagne entre 150 et 200 personnes par an. Les consultations durent entre 30 et 45 minutes et la fréquence, ça peut aller de 1 fois par mois, voire tous les 15 jours à 2 fois par an. On est 3 psy sur un territoire étendu, j'ai 12 lieux de rendez-vous, mon coffre c'est mon bureau. On vadrouille beaucoup, peu de présence auprès des publics, peu de liens, il faut plus de psy. » Psychologue du Département

Des problématiques d'accès aux droits pour les publics FLE et pour les publics en difficulté numérique

La maîtrise de la langue française

La maîtrise de la langue française peut constituer un obstacle de taille dans les parcours d'insertion. En effet, une mauvaise maîtrise du français ne facilite pas la compréhension et l'ouverture de ses droits, ni la mobilisation sur des actions d'insertion. Plus important encore, certains emplois ne peuvent être occupés sans un niveau de français minimum.

Sur les différents territoires des Deux-Sèvres, les professionnels soulignent un véritable enjeu autour de cette question. En 2008, les étrangers représentaient 2,4% de la population du département, en 2018, ils représentent 3,8%¹. **Parmi les allocataires du RSA, les publics allophones semblent de plus en plus en nombre et l'offre d'insertion leur est difficilement accessible.** En effet, qu'il s'agisse d'accéder à l'emploi, à la formation ou à l'offre IAE, les dispositifs ne permettent pas de prendre suffisamment en compte leurs besoins linguistiques.

« On n'a pas de ressources sur le linguistique. On construit un atelier pour accueillir les migrants, les informer sur leurs droits et devoirs de façon adaptée mais c'est un sujet qui prend de l'ampleur. » Atelier territorial - Niort

La maîtrise des outils et des usages numériques

En France, 17% de la population souffre d'illectronisme. Bien qu'on ne dispose pas de données départementales, les professionnels sur les territoires recensent **d'importantes difficultés chez les allocataires du RSA en termes d'équipement, d'accès à internet et de capacités numériques.**

Pour les publics précaires, les difficultés numériques sont de deux ordres. Il s'agit tout d'abord de l'équipement : de nombreux foyers ne disposent pas d'un ordinateur ou d'une tablette et ces biens restent inaccessibles financièrement pour beaucoup. Il s'agit ensuite des usages et de la maîtrise des outils numériques. C'est une chose d'avoir un ordinateur ou une tablette, mais encore faut-il savoir naviguer sur internet, envoyer un mail, remplir un formulaire, etc. La question du numérique doit donc articuler ces deux enjeux que sont l'équipement et les usages.

« Le problème du numérique est souvent remonté. Le tout dématérialisé pose de graves problèmes dans la mesure où il se substitue à des choses qui seraient habituellement par voie papier ou postale. Très souvent ce sont des ruptures d'accompagnement. » Atelier territorial du Bressuirais

Aujourd'hui, de nombreux dispositifs en lien avec la question du numérique existe sur le département. Cependant cette offre n'est pas forcément bien identifiée par les professionnels et par les allocataires.

« On fait tous des choses sur le numérique avec nos publics. On essaye de coordonner ce qui existe. » Atelier territorial du Thouarsais

Un manque de solutions de garde d'enfants

Nous l'avons vu, dans les Deux-Sèvres, les familles monoparentales sont sur-représentées parmi les allocataires du RSA. Plus d'un foyer sur quatre est composé d'une personne seule avec enfant(s). Plusieurs travaux ont montré que **les familles monoparentales sont plus en proie à la pauvreté que les autres familles.** En 2018, 41 %² des enfants mineurs vivant en famille monoparentale vivent au-dessous du seuil de pauvreté monétaire et sont donc pauvres, contre 21 % de l'ensemble des enfants (figure 4a). Dans un tiers des familles monoparentales, le parent avec lequel ils résident la plupart du temps n'a pas d'emploi. Leur situation est alors plus précaire : 77 % des enfants sont pauvres, contre 23 % quand le parent est en emploi.

Pour le public allocataire du RSA, **la garde d'enfant représente souvent un frein à la reprise d'emploi**, et ce pour trois raisons :

- Se pose tout d'abord **la question de l'accès à l'offre d'accueil**, qui bien souvent est saturée et où sont prioritaires les parents en emploi. Un parent allocataire du RSA aura très peu de chance de se voir attribuer une place en crèche sans un contrat de travail, ou du moins une promesse d'embauche. Par ailleurs, les places ne sont généralement pas immédiatement disponibles, des délais de plusieurs mois peuvent s'appliquer, ce qui ne

¹ Insee – RP 2008-2013-2018

² Insee – Les familles en 2020 : 25% de familles monoparentales, 21% de familles nombreuses

coïncide pas avec des prises de postes parfois rapide (du jour au lendemain ou d'une semaine à l'autre).

- Se pose ensuite **la question financière**, notamment lorsque l'offre d'accueil en établissement est saturée et que les parents doivent ou souhaitent se tourner vers l'accueil individuel, à savoir les assistantes maternelles. Le recours à une assistante maternelle est en effet beaucoup plus onéreux qu'une place en crèche, et notamment pour les familles à bas revenus¹. Or le département des Deux-Sèvres se caractérise par une offre d'accueil majoritairement individuelle : 78% des places sont chez des assistantes maternelles (contre 56% en France).
- Enfin, se pose la **question des horaires**. La plupart des emplois peu qualifiés ou peu rémunérés exigent des personnes de travailler tôt le matin ou tard le soir. Le secteur de l'aide à domicile en est une parfaite illustration. Et les plages horaires où les parents ont des besoins de garde ne s'articulent pas toujours avec l'offre d'accueil.
- Le département ne compte à ce jour aucune crèche à vocation d'insertion professionnelle (AVIP)², mais une expérimentation qui vise à réserver un certain nombre de place aux allocataires du RSA est en cours.

Des problématiques de logement soulignées mais moins aiguës que sur d'autres territoires comparables en France

La question de l'accès et du maintien au logement est un axe stratégique du Pacte Territorial d'Insertion. En effet, les problématiques de logement sont directement liées aux problématiques d'insertion professionnelle et sociale, dans le sens où **l'accès et le maintien dans l'emploi est facilitée lorsque la sécurité d'un logement** est assurée.

D'une manière générale, la situation des Deux-Sèvres au regard de cette question n'apparaît pas comme particulièrement critique. Le département compte peu de résidences secondaires (5%³ contre 12% en Nouvelle-Aquitaine et 10% en France). Ces résidences principales sont en grande majorité des maisons individuelles (87%⁴ contre 56% au niveau national), ce qui s'explique en partie par la dominante rurale du département. Dans le Val de Gâtine par exemple, territoire rural des Deux-Sèvres, les maisons individuelles représentent 97% des résidences principales.

Dans les Deux-Sèvres, **les logements sociaux représentent 8% du parc de logements**, contre 10% en Nouvelle-Aquitaine et 15% en France. Dans certains territoires comme le Val de Gâtine, ce taux peut descendre jusqu'à 2%.

Part du logement social dans les Deux-Sèvres



Sources : INSEE
Dates : 2017
Champ : Deux-Sèvres
Traitement : Asdo

1 CNAF – Rapport ONAPE sur l'accueil du jeune enfant (2020)

2 Une réflexion est néanmoins en cours à Parthenay.

3 Insee – Base Logement – 2017

4 Insee – Base Logement – 2017

Cette proportion de logement sociaux peut sembler faible, mais lorsqu'on la met en regard avec les besoins, **l'offre semble adaptée**. En effet la tension sur la demande de logement social est relativement modérée : en 2018 elle était à 2,6 dans les Deux-Sèvres, contre 4,3 en France métropolitaine¹. Toutefois, la demande de logements sociaux est en inadéquation avec le parc existant : **la demande concerne principalement les petits logements** (44% de demande de 1 ou 2 pièces en 2018) alors que le parc existant est composé majoritairement de grands logements (les 3 pièces ou plus représentent 80% du parc)².

Concernant le parc privé, **les logements privés potentiellement indignes ne représentent que 3,6% du parc des résidences principales** (contre 5,9 en Nouvelle-Aquitaine), soit 2,7% des ménages. Ce qui montre là encore, moins critique que sur d'autres territoires.

Sur la question du logement, les indicateurs quantitatifs semblent dessiner un état des lieux assez nuancé. **Pourtant, qualitativement, les acteurs rencontrés ont souvent mis l'accent sur les problématiques de logement** que les personnes accompagnées pouvaient rencontrer.

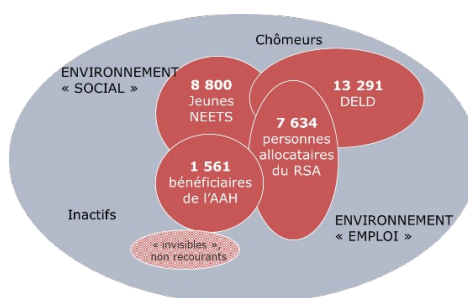
En synthèse

Le département des Deux-Sèvres se caractérise par une économie dynamique et une pauvreté modérée. Si ce constat peut sembler à première vue très positif, il cache en réalité des problématiques d'insertion professionnelle et sociale particulièrement importantes pour les publics les plus fragiles. Par publics fragiles, on pense spontanément aux allocataires du RSA, mais les partenaires du précédent PTI ont fait le choix d'élargir leur définition des publics à l'ensemble des publics rencontrant des besoins d'insertion, et de ne pas limiter ce périmètre aux seuls allocataires du RSA.

Cette initiative qui date de quelques années, fait écho aujourd'hui à la démarche du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi, dont l'ambition est de **permettre aux personnes en situation d'exclusion ayant vocation à rejoindre le marché du travail d'y accéder**, soit immédiatement, soit à plus long terme. Plusieurs catégories de personnes peuvent ainsi être concernées par le SPIE : demandeurs d'emplois (et parmi eux les demandeurs d'emploi de longue durée), les jeunes non insérés, les bénéficiaires d'une reconnaissance travailleur handicapé, et bien sûr les allocataires du RSA.

Il est difficile d'estimer précisément le nombre de personnes potentiellement ainsi concernées par le SPIE, tout d'abord parce que ces catégories de publics ne sont pas exhaustives, elles se recoupent et ensuite parce qu'il ne faut pas sous-estimer les phénomènes de non-recours, c'est-à-dire les personnes qui ne bénéficient pas de prestations ou d'allocations quand bien même elles sont éligibles.

Estimation du public SPIE dans les Deux-Sèvres (2020)³



La démarche SPIE propose ainsi de **dépasser la perception statutaire des publics et promeut une entrée par les besoins**. Il s'agit moins d'envisager les publics via des catégories administratives (allocataires du RSA, demandeurs d'emplois, bénéficiaires de l'AAH) que par leurs besoins réels et concrets : problématiques de santé, de handicap, besoins de formation, besoins de remobilisation sociale, etc.

Le schéma ci-dessus identifie ainsi un volume de publics relativement conséquent puisqu'il peut être estimé entre 15 000 (en cumulant jeunes NEET et allocataires du rSa) et 25 000 personnes.

¹ DREAL Nouvelle Aquitaine – Les repères de l'habitat 2019

² DREAL Nouvelle Aquitaine – Les repères de l'habitat 2019

³ Données CD79 pour les allocataires du RSA (2020) ; DARES pour les DELD (2020) ; DREES

3. L'évaluation du précédent PTI

Lors de l'élaboration du précédent PTI, plusieurs enjeux avaient émergé. Il s'agissait tout d'abord pour les partenaires de **renforcer les acquis**, à savoir l'offre d'insertion et la coopération entre les acteurs de l'insertion. En effet, l'offre d'insertion était qualifiée de « dense, diversifiée et couvrant tout le département ». Quant à la coordination des acteurs, elle était bien structurée : complémentarité entre les PLIE et le Département, coopération avec Pôle Emploi ou encore celle avec les services de l'État dans le champ de l'IAE. Les partenaires avaient néanmoins souligné la **nécessité d'aller plus loin sur cette coopération**, notamment en termes d'ingénierie, de référentiels communs et de pilotage stratégique.

Au regard de ces enjeux, nous proposons ici un bilan du PTI 2014-2020 en reprenant les orientations stratégiques partagées : l'accompagnement vers l'emploi durable, la prise en compte des besoins sociaux des personnes et l'animation du réseaux des acteurs de l'insertion.

L'accompagnement vers l'emploi durable

Pour rappel, les axes stratégiques partagés :

Axe 1 : Partager entre acteurs de l'insertion des notions fondamentales telles que la finalité des politiques d'insertion, les parcours d'insertion, l'accompagnement, la référence de parcours.

Axe 2 : Mieux organiser l'accompagnement des allocataires.

Axe 3 : Développer l'accès à la formation (Service public régional de la formation professionnelle, la lutte contre l'illettrisme, Ecole de la deuxième chance, etc.) : conclure une convention Conseil général/Conseil Régional/Pôle emploi.

Axe 4 : Consolider l'offre d'insertion par l'activité économique (IAE), secteur pourvoyeur d'emplois pour les publics en insertion.

Axe 5 : Favoriser l'accès à l'emploi marchand.

Axe 1 : Partager entre acteurs de l'insertion des notions fondamentales telles que la finalité des politiques d'insertion, les parcours d'insertion, l'accompagnement, la référence de parcours

Le premier axe visait à créer une culture commune de l'insertion. Il s'agissait pour les partenaires de partager tout un ensemble de références : la finalité des politiques d'insertion, les notions de parcours, d'accompagnement et de référence de parcours. Les différents échanges avec les acteurs de la politique d'insertion ont montré que ce travail est encore à poursuivre, notamment sur la question de la finalité des politiques d'insertion. En effet, à l'échelle départementale, la priorité est celle de l'accès (ou du retour) à l'emploi, mais les professionnels de terrain, directement en lien avec les publics accompagnés, insistent également sur le nécessaire **accompagnement social des usagers**. Répondre aux besoins sociaux des personnes (santé, mobilité, logement, lien social, garde d'enfant, etc.) est une priorité toute aussi importante que celle du retour à l'emploi.

Les partenaires locaux de la politique d'insertion se montrent également assez critique quant à cet objectif de partage de notions fondamentales. Si ce travail est mené au niveau départemental, les échelons territoriaux ne semblent pas en voir les fruits **et la « culture commune de l'insertion » peine à s'ancrer localement**.

« On a un PTI dans les Deux-Sèvres, très nébuleux. On ne sait pas quelle a été son existence, on en a aucune connaissance sur les territoires. Le partage de notions fondamentales il n'a aucune existence localement. » Atelier territorial de Parthenay

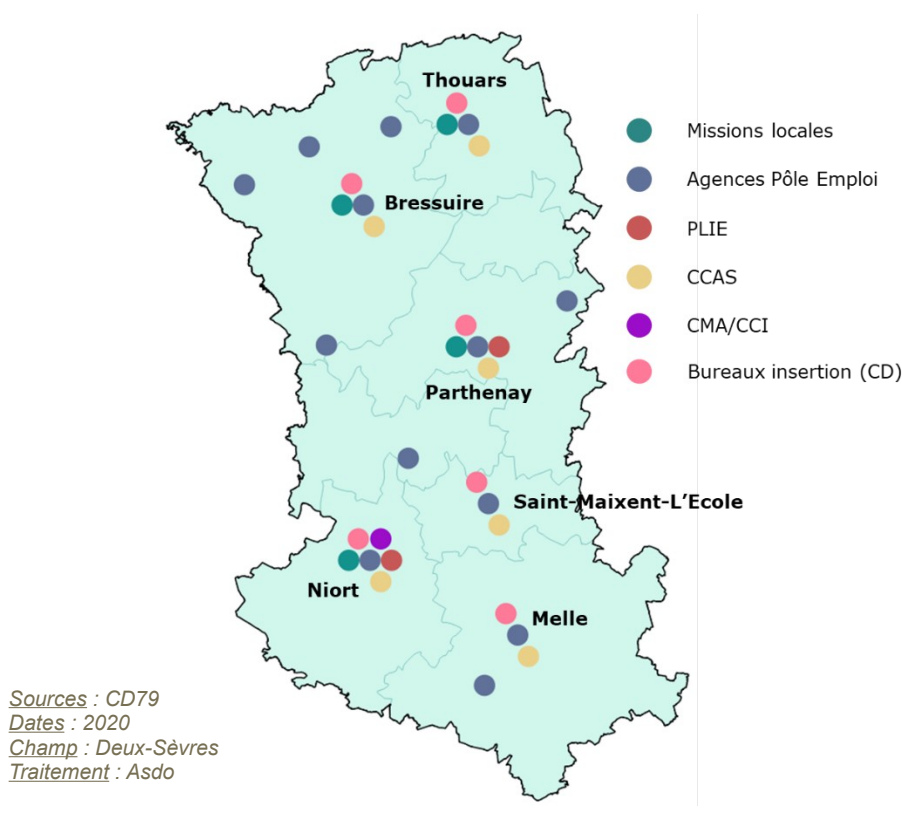
Pour favoriser ce partage de références, le précédent PTI prévoyait des fiches actions et un tableau de bord, qui à ce jour, n'ont pas encore été déployés.

Cette question de la finalité de la politique d'insertion est plus que jamais d'actualité. Dans un contexte de très faible taux de chômage, de dynamique de création d'emplois, la mobilisation des personnes en insertion est fondamentale. Elle est particulièrement complexe également. Il ne s'agit pas en effet de simplement organiser le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi mais bien mettre en place des **parcours qui doivent être progressifs, sécurisés et particulièrement bien accompagnés** pour faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi de publics particulièrement fragile. L'enjeu pour la future politique d'insertion est de bien identifier les leviers qu'il est nécessaire de mobiliser pour atteindre cet objectif. Il s'agit moins de « débusquer » des offres d'emplois et de les proposer que d'étayer des parcours permettant in fine l'accès à l'emploi. Ce point est fondamental pour tous les acteurs et décideurs. **Le social et le professionnel ne doivent pas être opposés mais conjugués.**

Axe 2 : Mieux organiser l'accompagnement des allocataires

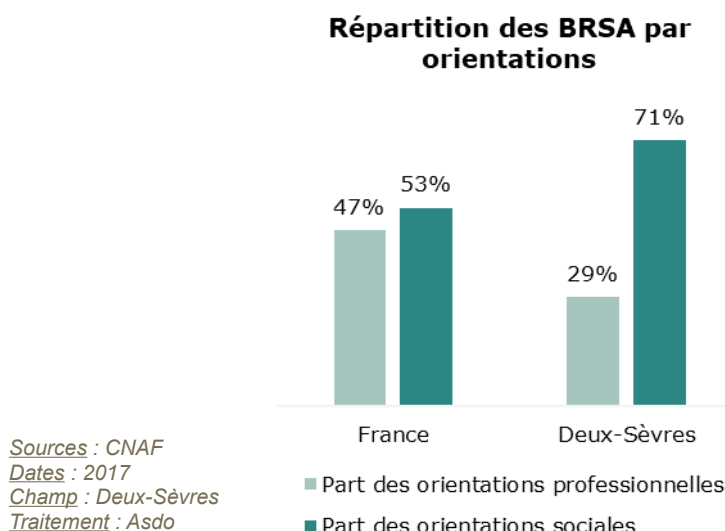
Le deuxième axe visait à renforcer l'accompagnement des allocataires. De ce point de vue, le pari semble réussi : **91% des allocataires sont orientés** (contre 82% en France) et ce, en moyenne, en 81 jours, contre 95 jours en France. 71% des allocataires sont orientés vers un parcours social, contre 53% en France, mais ceci s'explique en partie par le fonctionnement administratif des orientations : les personnes inscrites à Pôle emploi sont orientées vers Pôle emploi, celles inscrites dans un PLIE, vers le PLIE. Les moins de 26 ans sont orientés vers les missions locales. Les travailleurs indépendants sont orientés vers la chambre consulaire et toutes les autres personnes sont orientées vers un travailleur social. Le diagnostic est réalisé par le référent unique nommé, qui peut réorienter si nécessaire. Le département compte ainsi une grande diversité d'accompagnement et de nombreux conseillers, qui savent faire preuve de réactivité.

Cartographie des structures accompagnatrices des allocataires du RSA



Le **taux de contractualisation est également assez élevé** puisque 59% des personnes soumises à droits et devoirs et orientées vers un autre organisme que Pôle Emploi ont signé un CER en 2019 (contre 50% au niveau national).

Répartition des allocataires par type d'orientation



Malgré cette « prise en charge » relativement satisfaisante, quelques difficultés concernant l'orientation sont à noter : les diagnostics socio-professionnels sont très administratifs et mériteraient d'être plus approfondis en amont de l'orientation. A noter également que les réorientations sont rares (6%).

Plus globalement, les allocataires font état d'un accompagnement de qualité. Lors des groupes usagers, ils ont unanimement salué le travail des référents de parcours, qui savent se rendre disponibles, à l'écoute et leur proposer un accompagnement adapté.

« Pour moi c'est une main tendue, une oreille attentive, une référente dans la bienveillance. Un réel accompagnement dans son ensemble, des propositions de formation, en prenant en compte la famille, la santé, ça englobe tout. C'est motivant, on se sent pas jugée, on se sent en sécurité et ça vous permet d'ouvrir des horizons auquel on ne pensait pas. » Allocataire du RSA

Parmi les autres points forts de ce second axe, on peut citer **l'accompagnement des travailleurs indépendants** qui a fait l'objet d'une attention particulière depuis deux ans. Un chef de projet en central est responsable des actions à destination de ce type de publics. L'accompagnement est relativement uniforme sur le territoire et adapté aux besoins du public.

L'accompagnement des personnes est plutôt bien outillé. Les acteurs disposent notamment de prestations d'accompagnements renforcés : l'accompagnement global mis en œuvre par les équipes de Pôle emploi et les équipes du Département, la prestation ASPIR financée et pilotée par le Département et l'accompagnement assuré par les référents parcours des deux PLIE du département (CAN et Gâtine).

La complémentarité de la prestation ASPIR avec l'accompagnement global proposé par Pôle emploi mérite d'être clarifiée. Prestation qui existe depuis 2005 dans les Deux-Sèvres, ASPIR s'adresse exclusivement aux BRSA qui rencontrent des difficultés sociales sans pour autant exclure toute perspective d'insertion professionnelle. L'accompagnement prévoit, sur une durée de 3 mois renouvelable, 1 entretien par semaine pendant les 2 premiers mois, puis 1 entretien tous les 15 jours à partir du 3^{ème} mois. En comparaison, au niveau national, la durée moyenne de l'accompagnement global¹ (mis en œuvre conjointement par Pôle emploi et le Conseil départemental) est de 9,5 mois, avec des entretiens moins fréquents. En 2020, 510 personnes ont été orientées vers l'ASPIR (environ 7% des allocataires). En comparaison, l'accompagnement global de Pôle emploi concerne en 2021, 347 personnes, soit deux fois moins de personnes que l'ASPIR. En 2020, parmi les personnes accompagnées dans le cadre d'ASPIR, 135 ont trouvé un emploi ou sont entrées en formation (soit 53% des personnes ayant terminé leur accompagnement). En 2021, Pôle emploi recense 81 sorties emploi, soit 37% des personnes ayant terminé l'accompagnement. Si la prestation ASPIR semble ainsi efficace du point de vue de l'articulation entre accompagnement social et accompagnement professionnel, il serait peut-être intéressant de clarifier sa complémentarité avec la prestation de droit commun, notamment en définissant les profils cibles de chacune des prestations. Ces deux prestations constituent une richesse. Cependant il serait dommageable

¹ L'accompagnement global est destiné à tout demandeur d'emploi et pas seulement aux BRSA.

qu'elles soient de fait concurrentes. L'Accompagnement Global rencontre aujourd'hui assez peu de prescriptions alors même qu'il s'agit d'une prestation développée à l'échelle nationale et qu'elle ne mobilise pas de moyens financiers de la part du conseil départemental¹.

Axe 3 : Développer l'accès à la formation

Le département des Deux-Sèvres se caractérise par une offre de formation relativement bien pourvue et couvrant la majorité des besoins des publics. **L'offre de formation est diversifiée et importante.** Des habilitations de service public développées dans l'offre de formation de la Région permettent au Département de positionner directement les personnes accompagnées sur les dispositifs de qualification de premier niveau ou ceux relatifs aux compétences socles. L'offre de formation est également adaptée aux besoins des publics les plus éloignés puisqu'il existe des dispositifs d'amorce de parcours et des possibilités de suspendre les formations pendant quelques mois en cas de difficultés.

Illustration : À Bressuire, la Région et le Département (au titre du FDAJ) financent un chantier de remobilisation pour les jeunes, porté par l'association la Colporteuse. Pendant plusieurs jours, les jeunes découvrent les métiers du bâtiment, des espaces verts, de la restauration, sans qu'il soit question à ce stade d'acquérir des compétences. L'idée du dispositif est de « remettre le pied à l'étrier », de redonner un rythme aux jeunes et de favoriser la découverte de métiers.

Cette offre de formation existe mais peut souffrir de plusieurs difficultés. Elle n'est pas toujours bien connue et appropriée par les acteurs. L'offre de formation émane en effet de plusieurs acteurs (notamment la Région, mais également Pôle emploi). Par ailleurs, son accessibilité pour les publics est interrogée par les professionnels. Par « accessibilité » on entend ici la capacité des personnes à la connaître, à s'en saisir compte tenu à la fois des problématiques de mobilité, de disponibilité (problèmes de gardes d'enfants), de sécurisation des parcours, de représentation de la formation et de ses prérequis. Un travail conséquent doit être effectué sur la construction de parcours menant à la qualification pour que les personnes puissent se saisir des offres existantes.

Par ailleurs, les professionnels attirent l'attention sur l'offre de formation liée à l'apprentissage de la langue française, qui leur semble saturée.

« Sur le linguistique on rencontre tous le problème. On a construit un atelier avec une association pour accueillir les migrants, pour les informer sur les droits et devoirs et de façon adaptée pour les problèmes de langue. C'est un sujet qui prend de l'ampleur. On doit aller plus loin, trouver un peu d'huile, partager les outils. On a 90 personnes qui sont en attente de formation FLE. » Atelier territorial de Niort

Dans le dernier PTI, les partenaires s'étaient engagés à implanter une antenne de l'Ecole de la 2nde Chance (E2C) sur le territoire Deux-Sévriens. Engagement qu'ils ont tenu.

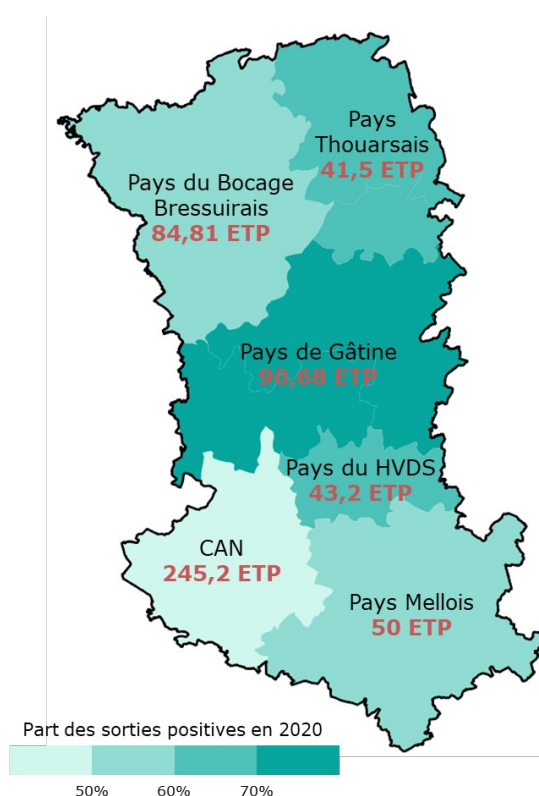
Axe 4 : Consolider l'offre d'insertion par l'activité économique (IAE)

Dans les Deux-Sèvres, l'offre d'insertion par l'activité économique est **conséquente**. Le Département compte 34 SIAE dont 18 ACI, 8 AI, 6 EI et 2 ETTI, ce qui représente un plus de 500 ETP. En 2020, 2452 personnes ont été accompagnées, 782 salariés étaient bénéficiaires du RSA (soit 32%). Au niveau régional, le potentiel d'accueil est 11.7 places en SIAE pour 100 BRSA. Dans les Deux-Sèvres, ce taux est de 21.9, soit le plus élevé de la région. Le département se caractérise donc par l'offre d'insertion la plus importante pour les bénéficiaires du RSA.

¹ Le Département mobilise indirectement des moyens financiers par le biais de ses équipes de travailleurs sociaux.
Pacte territorial d'insertion 2022-2027 Département des Deux-Sèvres

Cartographie des ETP en SIAE et des sorties positives en 2020

Sources : DDETSPP
Dates : 2020
Champ : Deux-Sèvres
Traitement : Asdo



L'offre IAE est donc très riche : les structures couvrent une pluralité de secteurs : espaces verts, bâtiment, nettoyage, services à la personne, agroalimentaire, déchets, transports, textile, restauration, automobile et informatique. Elles accueillent quasiment à parité hommes et femmes et en 2020, pour autant, les professionnels indiquent que certains secteurs sont encore peu accessibles aux femmes (notamment les espaces verts) et souhaitent engager une réflexion pour amener cette catégorie de public vers ces métiers.

Si l'offre est conséquente en moyenne au plan départemental elle peut s'avérer très hétérogène selon les territoires. Il s'agit d'un point de vigilance pour le futur PTI. L'IAE est, compte tenu des problématiques de mobilité des publics, souvent une offre de proximité. La représentation des différentes structures de l'IAE tout en diversifiant les supports d'activité constitue un enjeu important.

Concernant les sorties, **55,5% des sorties sont dites dynamiques** (sorties vers un emploi durable, vers un emploi transition ou sorties positives¹).

Conformément aux engagements du précédents PTI, des actions sont mises en place pour renforcer les liens entre l'IAE et le monde économique, notamment en communiquant auprès des entreprises. Enfin, il est important de rappeler que le département bénéficie comme pour toute la région Nouvelle Aquitaine d'une offre de formation pour les salariés de l'IAE conséquente via INAE.

Axe 5 : Favoriser l'accès à l'emploi marchand

Pour favoriser l'accès à l'emploi marchand, le précédent PTI mentionnait plusieurs leviers : développer les actions ciblant le recrutement direct, identifier les secteurs en tension et rapprocher offre et demande d'emploi, développer les CIE (notamment dans le cadre de la CAOM), soutenir les créations d'entreprises et activer les clauses d'insertion pour faire de la commande publique un levier pour l'emploi.

¹ Sortie vers un CDI, ou CDD/mission d'intérim de plus de 6 mois.

Plusieurs de ces leviers ont été activés, avec des résultats intéressants. Plusieurs partenaires ont ainsi été formés à la méthode IOD dans le cadre de l'Action Emploi Entreprise 79 financée par le Département depuis septembre 2020. La méthode IOD (Intervention sur l'Offre et la Demande) vise à rapprocher offre et demande d'emploi. Le secteur de l'aide à domicile a également été ciblé, le PLIE de Niort a mis en place un parcours dédié pour ce secteur, avec une attention particulière sur les questions de mobilité (ce parcours a permis d'accompagner 40 personnes) et la Direction de l'Autonomie du Département finance une plateforme de pré-recrutement dans le domaine de l'aide à domicile.

Cependant, les démarches à l'égard de ces secteurs doivent s'accompagner d'une **nécessaire réflexion sur les conditions de travail des postes en tension**. En effet, si les employeurs peinent à recruter, c'est en partie parce que ces postes ne sont pas attractifs : gestes physiques et risques d'accidents, horaires atypiques, faibles volumes horaires, salaires variables, grande mobilité, etc. Quelques référents tentent ainsi d'accompagner la prise de poste pour sécuriser l'emploi. Cet « aller vers » l'emploi marchand prend alors plus la forme d'un travail au cas par cas, que d'une démarche globale et massive à l'égard du monde économique.

« Oui les entreprises sont en recherche de personnel. C'est pour ça qu'on essaie de faire de la dentelle sur chaque offre d'emploi. On essaie d'adapter le poste parce qu'il y a une difficulté à stabiliser la personne, mais les mentalités ont évolué. » Atelier territorial Haut Val de Sèvre et Mellois

Notons enfin que selon de nombreux professionnels, l'accès direct à l'emploi marchand n'est pas toujours la priorité à court terme et peut même s'avérer contre-productif s'il est précipité (en risquant de mettre en situation d'échec les personnes accompagnées). Cela fait notamment écho aux besoins sociaux des allocataires, particulièrement importants dans un territoire comme celui des Deux-Sèvres.

La prise en compte des besoins sociaux des personnes

Pour rappel, les axes stratégiques partagés :

- Axe 6** : Faciliter l'accès à la santé,
 - Axe 7** : Prendre en compte la mobilité,
 - Axe 8** : Développer l'accès au logement,
 - Axe 9** : Densifier le lien social / la remobilisation,
 - Axe 10** : Faciliter l'accès au sport et à la culture,
 - Axe 11** : Soutenir l'accès au numérique et aux TIC.
-

Axe 6 : Faciliter l'accès à la santé

Nous l'avons vu dans la partie sur l'analyse des besoins, le département des Deux-Sèvres compte des déserts médicaux et l'offre de soins semble en deçà de la demande. Au-delà des indicateurs statistiques, tous les modules qualitatifs (entretiens bilatéraux, ateliers territoriaux, groupe usagers) ont montré l'importance du sujet de la santé. Ce sujet était déjà bien inscrit dans le dernier PTI, notamment avec l'ambition d'impliquer les acteurs de la santé, tels que l'ARS ou la CPAM, et en développant des actions de prise en compte de la santé dans les parcours d'insertion.

A ce jour, **le bilan est mitigé**. Il existe sur le territoire **des initiatives intéressantes**, qui font leurs preuves et qui mériteraient d'être renforcés ou essaimées. On pense tout d'abord à **l'équipe de psychologues** qui assurent un suivi psychologique de qualité auprès des allocataires du RSA. Elles existent depuis longtemps, mais elles sont saturées tant les besoins sont importants. Elles travaillent difficilement avec les CMP ou autres structures de santé mentale, eux aussi étant dépassés par la demande. Cette équipe aurait donc besoin de plus de moyens, à la fois pour augmenter le nombre de personnes accompagnées mais également pour proposer un suivi plus fréquent à chaque personne.

Autre initiative intéressante, la création d'un **poste de chargé de mission mutualisé dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS) du Haut Val de Sèvre**. L'ARS subventionne à hauteur de **15 000€** l'ETP sur des missions de coordination et des actions, et la collectivité complète¹. Les professionnels de l'insertion dressent un bilan particulièrement enthousiaste de cette initiative, qui sera certainement reconduite en 2022.

Citons enfin sur le nord du département, la mise en place d'un **mi-temps infirmier** qui non seulement accompagne les personnes dans leurs démarches d'accès aux droits et aux soins, mais qui accompagne également dans les lieux de soins, comme le CMP.

Au niveau départemental, **le PTI souffre de l'absence de l'ARS**. Certes l'institution a été particulièrement sollicitée sur les deux dernières années pour la gestion de la crise sanitaire, mais le prochain pacte gagnerait à resserrer les liens avec cette dernière.

Axe 7 : Prendre en compte la mobilité

L'axe 7 visant à renforcer les actions de mobilité a particulièrement bien été travaillé lors du dernier PDI et fait office de **bel exemple de coordination des partenaires**. En effet, de nombreux dispositifs ont été développés : une plateforme mobilité, une auto-école sociale et solidaire, des conseillers mobilités, etc. Et l'ensemble des acteurs de l'insertion s'en sont saisis.

Aujourd'hui, sur cet axe, la question se pose plus en termes de **renforcement et de développement de l'existant** plutôt qu'en termes de création d'une offre supplémentaire. En effet, les dispositifs semblent faire leurs preuves, mais les professionnels parlent d'une offre saturée. Une attention particulière est à porter sur le Mellois où la réponse est plus limitée.

Axe 8 : Développer l'accès au logement

Le dernier PTI renvoyait au PDALHPD sur cet axe. Dans le cadre de ce plan de nombreuses actions ont été menées, actions qui permettent effectivement d'alimenter la dynamique d'insertion des personnes. A titre d'exemple, on peut citer le développement de l'intermédiation locative avec bail glissant sur tous les territoires du département. Plusieurs professionnels insistent cependant sur la nécessité de bien travailler à l'avenir sur cette question du logement dans une optique d'approche transverse de l'insertion.

Axe 9 et 10 : Densifier le lien social/la remobilisation et faciliter l'accès au sport et à la culture

Lors du précédent PTI, les partenaires s'étaient donnés comme objectifs de développer une approche partenariale et territoriale sur les actions favorisant le lien social et de favoriser la co-construction.

Plus de 50 ateliers sont proposés sur le territoire deux-sévriens, **dans 17 structures différentes** : des CCAS, des CSC, des associations, des maisons de l'emploi. Les ateliers portent sur le bien-être, l'accès au numérique, l'alimentation, la santé, la gestion de budget, l'esthétique, la culture ou encore la parentalité. L'offre semble donc relativement fournie, si bien que les ateliers ne sont pas toujours remplis. Pourtant ils ne sont pas uniquement réservés aux allocataires du RSA et sont ouverts à d'autres publics. Il faut savoir que ces ateliers peuvent être difficiles à proposer pour les professionnels. Lorsque les personnes sont dans une démarche de retour à l'emploi, une action de remobilisation ne fait pas immédiatement sens. Ces ateliers gagneraient peut-être à être inclus dans une offre plus globale ? Notons également que les personnes peuvent avoir des difficultés à aller seules vers ces structures « inconnues ». La première démarche nécessiterait d'être accompagnée.

Du côté des usagers, ces ateliers ont du succès. Les allocataires qui y ont participé disent avoir passé un bon moment, félicitent les animateurs pour leur bienveillance et leur disponibilité, mais surtout soulignent les effets positifs en termes de resocialisation.

« Moi je suis arrivée, je connaissais personne et on m'a envoyée à 'Ensemble sortons'. Tous les mardis on se rassemblait et on faisait des sorties, on discutait,

¹ Il existe 5 CLS en Deux-Sèvres : HVS/Mellois - Niort Agglo - Pays du Thouarsais - Bressuire - Pays de gâtine/Parthenay
Pacte territorial d'insertion 2022-2027 Département des Deux-Sèvres

on se sentait moins seule. On allait au zoo, on faisait du ludique, de la culture, y'en avait pour les enfants, pour les adultes, des musées, des balades, des rencontres avec d'autres associations. C'est super intéressant, ça permet de sortir de l'isolement. » Groupe usagers de juillet

Si les actions de remobilisation permettent bien de densifier le lien social et d'enrichir la vie culturelle des personnes accompagnées, des progrès sont encore à faire en termes « d'accès au droit commun ». En effet, il n'existe pas d'aides financières à la pratique sportive ou artistique par exemple, qui permettrait aux allocataires de prendre une licence dans un club sportif ou de prendre des cours de théâtre ou de peinture.

Axe 11 : Soutenir l'accès au numérique et aux TIC

Sur ce dernier axe, les partenaires s'étaient engagés à sensibiliser et former les personnes aux TIC, à proposer des modules de formation et à doter, autant que possible les personnes formées d'ordinateurs.

D'une certaine façon, ces engagements ont été tenus, car l'offre de formation et les dispositifs d'accès au numérique ne manquent pas. Chaque partenaire a développé son offre de formation, ses actions de sensibilisation et ses dispositifs d'équipement. Cependant cette offre manque de coordination. De nombreux lieux proposent des services sur cette thématique du numérique : les MFS, les agences Pôle emploi, les CSC, les CCAS, etc. Des volontaires en service civiques ont été déployés dans plusieurs lieux et la Région a mis en place les chèques APTIC. Mais cette offre n'est pas forcément bien identifiée par les professionnels. Un vrai travail de coordination est donc à envisager sur la question du numérique dans le cadre du prochain PTI.

« Le tout dématérialisé pose de graves problèmes. Je crois qu'on mesure mal à quel point ça devrait être prioritaire. Les centres sociaux culturels proposent des ateliers informatiques mais c'est très peu par rapport aux besoins. » Atelier territorial de Parthenay

Il s'agit de travailler à la fois sur les équipements, les liaisons internet mais aussi à l'accompagnement des usages. La coordination des ressources existantes et leur visibilité à l'échelle territoriale s'avère essentielle.

L'animation du réseau d'acteurs

Pour rappel, les axes stratégiques partagés :

Axe 12 : Harmoniser et développer le soutien aux réseaux et leur animation,

Axe 13 : Soutenir les capacités d'insertion (en termes qualitatifs et quantitatifs),

Axe 14 : Communiquer, informer et former les acteurs et les instances de gouvernance, évaluer les éléments du diagnostic (connaissance des publics, des besoins, de l'offre, des acteurs, etc.) à la mesure des performances en passant par le suivi des réalisations.

Sur ces trois derniers axes, le précédent PTI ne mentionne pas d'engagements concrets de la part des partenaires. L'animation du réseau, le soutien des capacités d'insertion, la communication et l'évaluation ont été laissés comme des champs « à développer ».

Force est de constater que ce flou n'a pas aidé à la dynamique partenariale. En effet, si le bilan sur les autres axes est globalement satisfaisant, le principal point faible du PTI 2014-2020 réside dans sa gouvernance et son animation. Le PTI n'a pas bénéficié d'un poste dédié à l'animation. Celle-ci est de fait déficiente. Ce point devrait pour partie être résolu dans le cadre du futur PTI avec le recrutement d'une personne dédiée à cette mission. Cependant, la fonction d'animation si elle peut être incarnée par une personne peut être réduite à la seule existence d'un poste. L'animation du Pacte repose de fait sur l'engagement et l'implication de l'ensemble des parties prenantes.

Un Pacte Territorial d'Insertion centralisé, sans déclinaison territoriale

Le Pacte Territorial d'Insertion est un document qui permet aux différents partenaires de la politique d'insertion de se coordonner et de partager des orientations stratégiques. Le Département, en tant que « chef de file » de la politique d'insertion est à l'initiative de cette coordination, mais il pilote également le Programme Départemental d'Insertion (PDI) et il s'est engagé en 2021 dans une démarche de Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE). **La superposition de ces démarches ne facilite pas la compréhension des professionnels de terrain et l'appropriation par les partenaires.** Les ateliers territoriaux organisés dans le cadre de cette mission ont par exemple souffert d'un fort taux d'absentéisme, les différents invités étant d'une certaine façon « sur-sollicités ».

Par ailleurs, **le PTI des Deux-Sèvres souffre aujourd'hui de son faible ancrage territorial.** En effet, il n'existe pas d'instances au niveau territorial qui permettent de décliner le travail partenarial opéré en central. Les acteurs de terrains ne connaissent que très peu les orientations stratégiques partagées par le Département et ses partenaires au niveau départemental. **Pourtant, les collaborations ne manquent pas sur les territoires** et les chefs de bureaux insertion ont tous tissés de solides liens avec les différentes structures de leurs territoires. Les professionnels se connaissent, connaissent les offres des uns et des autres, sont capables d'orienter les publics et de travailler ensemble de façon efficace. Pour ces derniers, le PTI s'apparente à une forme imprécise et sans matière, sans traduction concrète et opérationnelle. Les instances d'animation du PTI sont aujourd'hui centralisées et l'information circule difficilement entre les territoires le niveau départemental. Les acteurs en local sont peu ou mal informés des décisions prises au niveau départemental et des échanges avec les partenaires et dans l'autre sens, ces acteurs locaux sont rarement associés aux réflexions et ne disposent pas d'espaces pour faire remonter leur expérience et leurs observations du terrain.

« Le PTI c'est un affichage, ce sont des réunions formelles mais il n'y a aucune réalité opérationnelle. »

Au niveau départemental, plusieurs partenariats mériteraient d'être renforcés :

- Avec la **Région** sur l'accès à l'offre de formation. Si l'offre est volumineuse et adaptée, il faut encore travailler l'amont, en accompagnant les publics vers l'offre.
- Avec **Pôle emploi**, sur l'articulation entre AG et ASPIR, mais aussi les relations aux entreprises. A ce jour, il n'existe pas de convention d'orientation entre le Département et Pôle emploi par exemple.
- Avec la **Caf**, sur la question des modes de garde notamment ou des dispositifs d'orientation innovants (entretiens giratoires, diagnostics socio-professionnels approfondis).
- Avec l'**ARS** sur l'accès aux soins
- Avec les **missions locales**. A ce jour elles sont financées comme référents uniques mais la collaboration pourrait aller au-delà (politique préventive, politique jeunesse au sens large).

Des collaborations à développer en interne

En tant que chef de file des politiques sociales, le Département se retrouve à l'intersection de différentes problématiques rencontrées par les publics. Cette position unique offre des possibilités de synergie :

- **Insertion et protection de l'enfance** : des liens à renforcer entre ces directions, notamment sur la question des fins de parcours. Même si le RSA ne concerne que les +25 ans (sauf cas particuliers), des actions de « prévention » pourraient être imaginées, notamment en renforçant l'accès au logement, la mobilité ou en favorisant la découverte des métiers (agricoles, numériques ou industriels).
- **Insertion et services d'aide à domicile** : secteur en tension, le Département travaille à la mise en relation entre offre et demande d'emploi, mais ce travail pourrait être accompagné d'une réflexion sur les conditions d'exercice de ces métiers.

L'articulation entre l'insertion et la cellule FSE fonctionne bien dans les Deux-Sèvres. Le Département est organisme intermédiaire unique sur le territoire. La récente dématérialisation de la gestion a fluidifié les échanges avec les porteurs, qui déposent en règle générale des dossiers de bonne

qualité. La prochaine programmation constitue une opportunité pour financer des actions de levée des freins sociaux (inclusion numérique, culture, ateliers de remobilisation, etc.), qui aujourd'hui ne représentent que 2% des actions financées au titre du FSE.

Une implication des usagers dans la politique d'insertion à renforcer

Deux « groupes usagers » ont été organisés à Parthenay (en juillet et septembre 2021) afin d'inclure les allocataires deux-sévriens dans la démarche d'évaluation et d'élaboration du PTI. Les personnes présentes ont témoigné d'un **grand enthousiasme pour la démarche** et ont exprimé le souhait du multiplier ces événements, voire de les pérenniser.

Le second groupe fut donc centré sur l'élaboration d'une instance usagers : quelle forme pourrait-elle prendre ? qui la composerait ? quel rôle aurait-elle ? Plusieurs réponses ont pu être apportées.

- **Une instance conviviale** : l'instance doit permettre aux allocataires de se rencontrer, d'échanger, de débattre et de s'informer.
- **Une instance partenariale** : la présence des différents partenaires de la politique d'insertion est souhaitée, notamment pour que chacun puisse enrichir les échanges de son expérience, de ses contraintes et que les usagers aient une vision d'ensemble des enjeux.
- **Une instance flexible et territorialisée** : les séances doivent pouvoir être organisées selon les besoins, et surtout être accessibles à tous les usagers. Si des séances restreintes et régulières dans les locaux du Département sont importantes en termes de symbolique, les usagers plaident également pour des séances sur les territoires, ouvertes au plus grand nombre.

Au-delà de la démarche participative, les usagers ont insisté sur les **efforts de communication** à fournir et sur la **démarche « d'aller vers »** à renforcer. En effet, l'implication des allocataires dans la politique d'insertion passe aussi par leur bonne information, pour leur faciliter l'accès aux droits, la compréhension de leurs parcours et surtout pour les aider à surmonter les difficultés matérielles et sociales qu'ils rencontrent. De surcroît, cela s'inscrit pleinement dans les objectifs du SPIE, qui sont de garantir des parcours sans couture, de renforcer le pouvoir d'agir des personnes et de personnaliser leurs parcours d'insertion.

« Plus que la communication, c'est important d'aller au devant des gens. Quand on est dans une situation compliquée, c'est pas facile de faire le choix des démarches et à chaque fois d'aller chercher les infos tout le temps, alors qu'on nous dit qu'il faut attendre... Mais c'est le même problème avec toutes les institutions : CPAM, Pôle Emploi, Caf, etc. Ce sont des blocages frustrants d'autant plus que financièrement ça suit pas. » Groupe usagers de septembre

Sur les modalités de communication, il est clairement ressorti des groupes que **l'autonomisation excessive des allocataires n'était pas la bonne solution**. Face à des hypothèses d'auto-positionnement par exemple, ou de diagnostic par questionnaire, les usagers sont unanimes : l'accompagnement par un référent est nécessaire. Ils estiment que les référents ont les compétences et les connaissances pour établir avec eux le parcours d'insertion le plus approprié et ils préfèrent bénéficier de leur expertise, coconstruire avec eux, plutôt que de se lancer seul et presque à l'aveugle.

« C'est parce que c'est écrit sur un papier qu'on doit se diriger. Si ce n'est pas adapté pour nous, le conseiller va nous dire. Le point capital c'est l'interlocuteur, y'a un échange, on peut poser nos questions, avoir des réponses, des axes de recherche et on nous oriente vers telle partie du catalogue. » Groupe usagers de septembre

Département des Deux-Sèvres
Direction de l'insertion et de l'habitat

74 rue Alsace-Lorraine
CS58880
79028 Niort Cedex

Tel : 05 49 06 79 79

www.deux-sevres.fr

contact@deux-sevres.fr

Avec le soutien du Fond Social Européen

